

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 71 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 25 Absent(s) : 7
---	---	--

Date de convocation : 30 janvier 2024

Vote(s) pour : 78

Vote(s) contre : 10

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 5 février 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-02-05-CM-3.1 :

Budget Primitif 2024.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code Général des Impôts,
 Vu le Code Général de la Fonction Publique, pris notamment en ses articles L.721-1 et L.721-3,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110,
 Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,
 VU l'article 6 du décret n° 2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique,
 VU le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 en date du 18 décembre 2023,
 VU le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz pour l'exercice 2024 pour :

- Le Budget Principal (instruction M57),
- Le Budget Annexe « Archéologie Préventive » (instruction M57),
- Le Budget Annexe « Déchèteries » (instruction M4),
- Le Budget Annexe « Transports Publics » (instruction M43),
- Le Budget Annexe « Zones en Régie » (instruction M57),

ADOpte le Budget Primitif 2024 tel que présenté dans les documents budgétaires joints en annexe, et s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

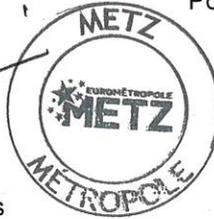
- Budget Principal : 300 122 618 €,
- Budget Annexe « Archéologie Préventive » : 2 540 535 €,
- Budget Annexe « Déchèteries » : 5 341 671 €,
- Budget Annexe « Transports Publics » : 94 563 911 €,
- Budget Annexe « Zones en Régie » : 68 950 536 €.

ADOpte le tableau des effectifs annexé au BP 2024,
DECIDE l'inscription au titre de l'exercice 2024 de crédits affectés au Cabinet du Président à hauteur de 1 031 544 € pour le recrutement au maximum de 7 collaborateurs, conformément à la réglementation en vigueur,
DECIDE l'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service pour chacun des postes de Directeur Général des Services, de Directeur Général Adjoint et pour un emploi de collaborateur de Cabinet, et de retenir le forfait annuel comme mode d'évaluation de l'avantage en nature,
DECIDE de retenir le mode d'évaluation de l'avantage en nature suivant : forfait annuel,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à la présente.

Metz, le 6 février 2024

Le Secrétaire de séance

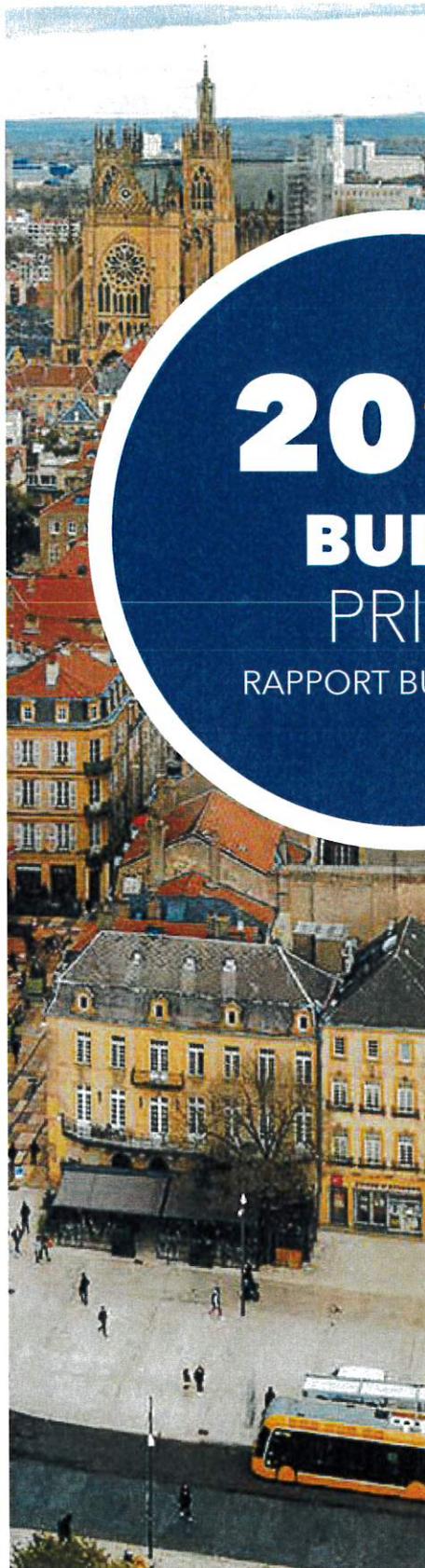

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2024
BUDGET
PRIMITIF
RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 5 FÉVRIER 2024



Table des matières

INTRODUCTION	2
PRINCIPAUX SIGLES ET ABBREVIATIONS	6
PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2024	7
A. L'EQUILIBRE GLOBAL	7
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10
C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14
2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	16
PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE	18
A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	18
B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	21
C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	25
D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE	29
PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES	33
A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS	33
B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	36
C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES	38
D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE	40

INTRODUCTION

Le BP 2024 s'inscrit dans un contexte toujours incertain. Le conflit ukrainien qui perdure et la situation au Proche-Orient imposent la prudence sur nos prévisions fiscales du fait de leurs répercussions économiques. Néanmoins, la situation financière saine de l'Eurométropole lui permet de répondre à ses ambitions écologiques, de développement économique, d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale et de poursuivre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 qui connaîtra une véritable montée en puissance en 2024.

Le budget 2024 traduit concrètement la stratégie de transition écologique affirmée par l'Eurométropole dans son Plan Climat-Air-Energie Territorial adopté le 18 décembre. L'enjeu des transitions constitue la colonne vertébrale du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 qui consacre deux-tiers des efforts financiers à engager la Métropole dans une réduction de l'empreinte carbone des transports en commun, une généralisation de la rénovation énergétique des bâtiments, une massification de la production et de l'usage des énergies renouvelables, ainsi qu'une transition vers une consommation plus responsable et plus économe en ressources (déchets, alimentation, foncier, numérique...). Afin de favoriser ces transitions, qui nécessitent un engagement conjoint de l'ensemble des acteurs du territoire, l'Eurométropole crée en 2024 un fonds vert métropolitain, en complément du dispositif de fonds de concours déjà existant. A hauteur de 3,68 M€ sur 2024-2026, il permettra de soutenir les efforts et projets des communes et de répondre aux ambitions du Plan Climat en soutenant les investissements communaux en matière de maîtrise de l'énergie ou de protection de la biodiversité.

En réponse à ces enjeux globaux, ce budget métropolitain reflète l'engagement de notre intercommunalité en faveur de la décarbonation de la mobilité sur le territoire et de la diminution de l'impact environnemental de ce secteur, le plus important en matière d'émissions directes de gaz à effet de serre. L'investissement en faveur de la création d'une troisième ligne METTIS et de la prolongation de la ligne A, l'un des plus importants du mandat, rentre en effet en phase de travaux en 2024. Dans le cadre d'une stratégie globale en matière de qualité de l'air et de consommation énergétique des transports, la mise en service de ces nouvelles lignes s'accompagnera également des premières commandes de véhicules fonctionnant avec des technologies plus sobres et durables (hydrogène ou électricité), afin d'assurer le transport de voyageurs ou la collecte des déchets. De manière complémentaire et coordonnée, les investissements en faveur du vélo se poursuivront selon le haut niveau d'engagement annuel déterminé dans le cadre du PPI, renforcé en 2024 par la mise en chantier d'une passerelle piétons-vélos au-dessus de la digue de Wadrineau.

La nécessaire amélioration de la performance énergétique des bâtiments s'impose aux particuliers comme aux collectivités territoriales. C'est pourquoi l'Eurométropole poursuivra en 2024 le programme pluriannuel de

rénovation thermique de son patrimoine tout en renforçant encore son plan de sobriété en matière de consommation d'énergie. Pour ce faire, l'Eurométropole se saisira des potentialités offertes par le développement des outils numériques. Ainsi, les expérimentations lancées dans le cadre de la feuille de route « Territoire Intelligent » se poursuivront (capteurs à pollen, comptage vélos et piétons, accès aux déchèteries...) et un hyperviseur sera testé afin de piloter notamment la consommation énergétique des bâtiments.

En matière de consommation responsable et d'économie circulaire, l'année 2024 sera particulièrement marquée par le lancement de l'expérimentation de la collecte des biodéchets sur certains secteurs du territoire. Cette expérimentation participe pleinement aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial qui prévoient une action métropolitaine visant à lutter contre le gaspillage alimentaire, améliorer l'impact environnemental de l'alimentation et développer la filière de l'agroécologie. L'année 2024 verra également s'achever l'étude sur la restauration collective lancée en 2023 et le renouvellement de la labellisation « Projet Alimentaire Territorial » pour la période 2024-2027. La préservation de la qualité de l'air du territoire, potentiellement impactée par les activités humaines (transport routier, agriculture, résidentiel, déchets), est également une préoccupation centrale de l'Eurométropole qui prévoira en 2024 le rétablissement d'une station de surveillance à Saint-Julien-lès-Metz.

En complément des nombreuses actions visant à réduire les consommations énergétiques et l'émission de gaz à effet de serre, la stratégie métropolitaine en matière de transition écologique s'attache à lutter contre les effets du changement climatique. Dans son Plan Climat comme dans son PPI, l'Eurométropole a ainsi affirmé la nécessité d'agir pour la préservation de la biodiversité et pour sa restauration lorsqu'elle est dégradée. L'action pluriannuelle de l'Eurométropole afin de préserver et adapter les forêts métropolitaines au changement climatique se concrétisera en 2024 par la fin des travaux de sécurisation du Mont-Saint-Quentin et l'ouverture du site au grand public. La politique de préservation et de valorisation des espaces naturels emblématiques du territoire se traduira également par de nouvelles étapes dans le projet des étangs de Saint-Rémy, porté conjointement avec la Communauté de Communes Rives de Moselle. En 2024, des travaux ainsi que des études d'opportunité seront plus globalement lancés en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Le maintien de la biodiversité, l'aménagement d'îlots de fraîcheur, la végétalisation des milieux urbains sont au cœur du budget métropolitain. Elles irrigueront l'ensemble des opérations d'envergure de requalification de l'espace public qui se poursuivront ou verront le jour en 2024, notamment celles des rues Serpenoise et Ladoucette ainsi que du quartier Outre-seille à Metz. Des aménagements auront également lieu dans les communes de Woippy et Méclevés, entre autres.

La politique de l'habitat est au centre de l'action métropolitaine, porteuse d'enjeux forts, tant en matière de transition énergétique que d'amélioration du cadre de vie des habitants. Ainsi, l'Eurométropole augmentera son

investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels. Cette volonté se traduit dans le budget 2024 par un renforcement du partenariat conclu depuis plusieurs années avec l'ALEC du Pays Messin afin d'accompagner davantage de ménages dans la rénovation thermique de leur logement et d'atteindre les objectifs du Plan Climat en matière de rénovation et de lutte contre la précarité énergétique. Plus globalement, la réhabilitation du parc privé sera encouragée par l'Eurométropole en 2024 par le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain concernant le quartier Outre-Seille à Metz et le centre-ville d'Ars-sur-Moselle. En parallèle, le dispositif des aides à la pierre montera en puissance. En matière de renouvellement urbain, après plusieurs années d'études, des acquisitions de terrains à la Patrotte et à Borny auront lieu en 2024, ainsi que des travaux d'aménagement des espaces publics.

L'amélioration de la qualité de vie des habitants se concrétisera également au travers d'actions permettant de garantir leur sécurité dans l'espace public ou au sein de la cellule familiale. Cet impératif de sécurité est une attente forte des concitoyens auquel l'Eurométropole entend répondre dans toutes ses dimensions. C'est lui qui a prévalu à la création d'un Centre de Supervision Urbain inauguré fin 2023 et désormais opérationnel. S'agissant de cet équipement, l'année 2024 sera consacrée au déploiement du réseau privé métropolitain, outil qui permettra de relier les communes qui le souhaitent. Cet enjeu est également au cœur de l'ouverture de l'espace « Suzanne Noël », lieu d'accueil spécifique destiné aux femmes victimes de violences pour lequel l'Eurométropole réaffirmera son soutien en 2024.

Les habitants bénéficieront par ailleurs en 2024 de l'animation territoriale permise par la politique déployée par l'Eurométropole en matière de tourisme et d'attractivité, notamment grâce à l'action de l'agence d'attractivité Inspire Metz et à ses campagnes relatives au tourisme estival et aux marchés de Noël. Le festival Hophophop verra son enveloppe augmenter afin de financer la création d'un spectacle spécifique aux festivités du 14 juillet et de renforcer encore sa place sur toute la Métropole. Si les équipements culturels que sont le conservatoire, le musée de la Cour d'Or et l'Opéra-Théâtre voient leurs enveloppes opérationnelles maintenues, les projets de pavillon de la biodiversité, de restauration des thermes gallo-romains et de l'aile François de Curel, ainsi que la requalification de l'Opéra-Théâtre se poursuivront. Les contributions à l'ESAL et au Centre Pompidou-Metz seront maintenues à leur niveau 2023. Enfin, les travaux pour la construction d'un nouvel équipement aquatique métropolitain démarreront en septembre 2024.

Parce que la qualité de vie au sein de la Métropole ne peut se concevoir qu'autour d'une dynamique de création d'activités et d'emplois, notre intercommunalité renforcera encore sa stratégie en matière de développement économique. Au-delà de la consolidation des actions traditionnelles qui seront pérennisées, notamment le soutien à la chaîne d'appui à la création d'entreprises, plusieurs projets stratégiques aboutiront en 2024. Une

recomposition importante du capital de la SEM Technopôle est envisagée pour le premier semestre 2024 permettant de sortir l'actif Bliiida de cet outil métropolitain, qui pourra se consacrer au développement du projet de maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le site du bâtiment Telis (ex TDF). Ce projet, qui mêle espace de coworking, mutualisation des ressources, conseil et ingénierie pour entreprendre, sera l'occasion pour la Métropole de s'engager dans un cadre pluriannuel avec les structures d'accompagnement à la création d'entreprises, en lien avec la définition d'un parcours immobilier adapté aux jeunes entreprises. Nous engagerons également la Métropole dans le rachat des parts de la Ville de Metz au sein de la société M3 Congrès, afin de renforcer le poids de notre intercommunalité dans la gouvernance de cet outil stratégique.

Concernant les zones d'activités, l'un des enjeux de 2024 sera la construction d'une nouvelle caserne à Blida, pour laquelle la Métropole apporte son soutien au SDIS sur les travaux d'aménagement. Une étude économique sera lancée dont l'objectif est d'aboutir à des propositions de développement des différentes zones d'activités, en alimentant notamment l'agence Inspire Metz afin de pouvoir connaître et organiser le développement économique de la Métropole.

Sur le budget Zones en régie, sur lequel l'aménagement de la zone de Frescaty reste une priorité, des études de définition des enjeux du développement du site sont prévues, de même que la remise à plat du Plan Guide initial afin de prendre en compte les adaptations à la conjoncture et aux besoins de développement économique du territoire. Le lancement du dossier de création d'une ZAC sur l'ensemble des espaces résiduels sera également un enjeu. Enfin, le démarrage des travaux de voirie nécessaires à l'implantation du second centre de maintenance Mettis sont prévus.

En matière d'Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation et Vie Etudiante, l'objectif de renforcement des capacités de recherche et de formation sur le territoire sera concrétisé par deux contractualisations majeures du mandat : l'Institut de la photonique et la rénovation globale du bâtiment des Sciences Humaines et Sociales (SHS) sur le campus du Saulcy. 2024 sera également marquée par une montée en puissance de notre politique en faveur du développement de la vie étudiante : lancement d'une Web App « Metz l'Etudiante », et ouverture en hypercentre du « CAP », qui a vocation à devenir un lieu totem de la jeunesse et de la vie étudiante métropolitaine.

Portée par des finances saines et un Plan Pluriannuel d'Investissement ambitieux, l'Eurométropole de Metz continuera ainsi à déployer ses politiques et ses projets en 2024, en s'appuyant sur ce budget qui lui permettra d'agir directement et aux côtés des acteurs du territoire afin de proposer à ses habitants un environnement où il fait bon vivre et travailler.

Principaux sigles et abréviations

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP	Délégation de Service Public
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
ORT	Opération de revitalisation du territoire
PAVE	Points d'Apports Volontaires Enterrés
PLF	Projet de Loi de Finances
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
RAR	Reste à Réaliser
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TF	Taxes Foncières
TH	Taxe d'habitation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VM	Versement Mobilité

PARTIE 1 : LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2024

Comme évoqué déjà lors du Débat d'Orientation Budgétaire, l'élaboration du BP 2024, contrairement aux budgets précédents, s'inscrit dans un contexte moins incertain : les effets de la crise sanitaire s'éloignent, et les impacts du conflit russo-ukrainien sur l'économie mondiale (envolée des prix de l'énergie, hausse de l'inflation) se stabilisent, bien que la reprise constatée en 2023 reste fragile avec notamment des tensions persistantes au niveau international.

Au niveau national, l'adoption de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 définit un cadre afin d'atteindre les objectifs européens en termes de niveau de déficit et de dette publics, en les ramenant respectivement à 2,7 % et 108,1 % du PIB à l'horizon 2027. Pour ce faire, elle instaure une nouvelle limitation des dépenses réelles de fonctionnement des administrations publiques (dont les collectivités locales) au niveau de l'inflation – 0,5 point, mais désormais sans portée contraignante. Pour 2024, ce seuil est de 2 %, l'inflation étant estimée à + 2,5 %.

La loi de Finances 2024 produira comme chaque année des effets sur les budgets locaux, notamment au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (augmentation de la dotation intercommunalité financée en partie par une ponction de la dotation de compensation), mais ne comporte aucune réforme majeure, participant à la relative stabilité dans laquelle s'inscrit ce budget.

Globalement, le budget primitif 2024 s'inscrit pleinement dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 qui va connaître une réelle montée en puissance à partir de 2024, permise par une situation particulièrement saine des finances de la collectivité. De même, si le contexte économique avait pu laisser craindre un impact sur la fiscalité économique, force est de constater que les ressources fiscales sont restées dynamiques, préservant à ce stade le niveau d'épargne brute, et permettant ainsi à l'Eurométropole d'investir sans recourir à l'emprunt depuis quelques années.

A. L'EQUILIBRE GLOBAL

En k€

	Fonctionnement				Fonctionnement		
	BP 2023	BP 2024	évo		BP 2023	BP 2024	évo
Dépenses réelles	172 879	178 283	3,13%	Recettes réelles	194 221	203 505	4,78%
Dépenses d'ordre	19 000	19 000	0,00%	Recettes d'ordre	3 500	5 000	42,86%
Virement à la section d'investissement	5 842	11 222					
Total	197 721	208 505	5,45%		197 721	208 505	5,45%
Epargne brute	21 342	25 222	18,18%				

	Investissement				Investissement		
	BP 2023	BP 2024	évo		BP 2023	BP 2024	évo
Dépenses réelles	76 269	83 617	9,63%	Recettes réelles	33 327	33 935	1,82%
Dépenses d'ordre	4 000	8 000	100,00%	Recettes d'ordre	19 500	22 000	12,82%
				Virement de la section de fonctionnement	5 842	11 222	
Total	80 269	91 617	14,14%		58 669	67 157	14,47%
				Besoin d'emprunt	21 600	24 460	13,24%

TOTAL	277 990	300 123	7,96%
--------------	----------------	----------------	--------------

277 990	300 123	7,96%
----------------	----------------	--------------

Le BP 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 300 M€, dont 209 M€ en fonctionnement et 92 M€ en investissement. En fonctionnement, les mouvements réels s'élèvent à 178 M€ en dépenses et 204 M€ en recettes. La section d'investissement comptabilise 84 M€ de dépenses réelles et 34 M€ de recettes réelles. Les opérations d'ordre sont constituées des dotations aux amortissements ainsi que des opérations patrimoniales.

Les dépenses réelles d'investissement, inscrites au plus juste des plannings de mise en œuvre des projets, apparaissent en progression de + 9,6 %, traduisant ainsi la montée en puissance des réalisations du PPI.

L'épargne brute, qui contribue au financement des investissements, s'élève à 25,22 M€, elle aussi en augmentation par rapport à 2023 (+ 18,18 %) en lien avec le dynamisme des ressources fiscales évoquées ci-avant. Les dépenses d'investissement sont également financées par des recettes propres à hauteur de 33,94 M€ ainsi que dans une moindre mesure par l'emprunt, inscrit à ce stade à hauteur de 24,46 M€.

La reprise du résultat de l'exercice 2023 lors du Budget Supplémentaire 2024 de juin prochain, de même qu'un recalage éventuel des besoins de financement en fonction de l'avancement des projets, pourront justifier le réajustement des prévisions inscrites à ce stade au Budget Primitif.

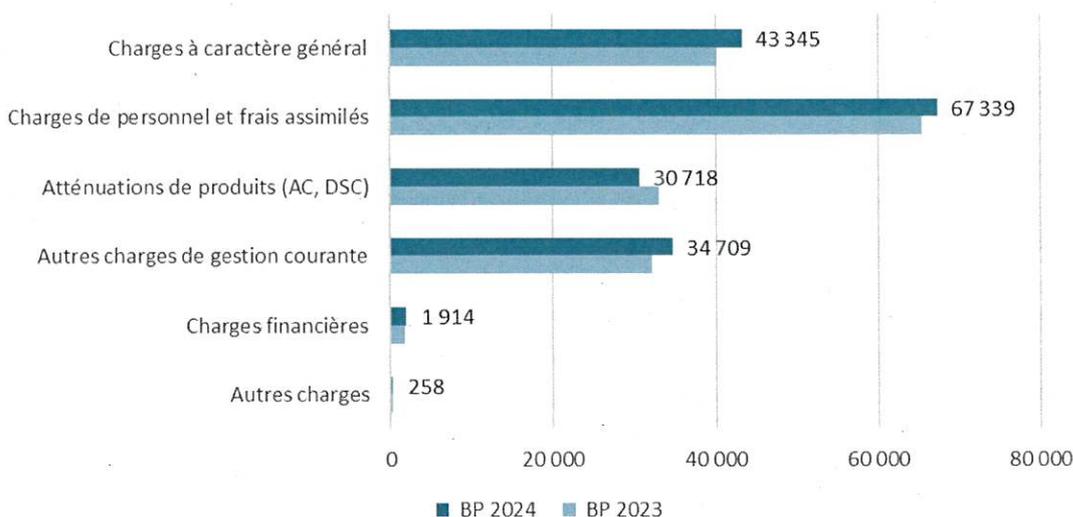
La première partie du présent rapport sera centrée sur les principaux facteurs d'évolution des dépenses et recettes et de leurs composantes, tandis que la deuxième partie présentera les actions envisagées au titre des politiques publiques portées par la collectivité.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 178 294 k€, soit + 3,13 % par rapport au BP 2023 (172 879 k€).

Ventilation et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les **charges à caractère général** s'élèvent à 43,3 M€, soit une hausse de + 7,8 % et + 3,1 M€ par rapport au BP 2023.

Cette augmentation concerne principalement la compétence « gestion des déchets » (+ 740 k€) qui supporte différentes hausses de coûts, liés à l'augmentation de l'offre (nouveaux locaux à poubelle ou développement du parc de Points d'Apport Volontaire Enterrés par exemple) ou à l'inflation.

En effet, l'inflation se maintient à un niveau qui impacte les budgets. Ainsi une hausse du coût des fluides est observée par rapport à 2023 (+ 412 k€), en lien avec le renouvellement de certains contrats d'énergie, la fin du bouclier tarifaire mais également la mise en service de nouveaux bâtiments.

Des crédits sont par ailleurs inscrits en lien avec l'exercice des compétences métropolitaines tel que notamment la reprise en régie du parking de la Comédie (273 k€), la maintenance préventive des bornes électriques ou du recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la DSP relative au chauffage urbain (145 k€).

Enfin, concernant l'Opéra-Théâtre, les frais de déplacement des artistes précédemment comptabilisés au chapitre 012, sont désormais inscrits au chapitre 011 à hauteur de 200 k€.

Les **charges de personnel** sont en hausse de + 3 %, soit + 1,98 M€, passant ainsi de 65,36 M€ à 67,34 M€.

Cette augmentation s'explique par la prise en compte de mesures réglementaires (augmentation de 5 points d'indice au 1^{er} janvier pour l'ensemble des agents, hausse de la cotisation CNRACL de 1 %,

hausse de la prise en charge des frais de transports en commun...). Par ailleurs, une provision est inscrite pour anticiper une éventuelle hausse du point d'indice de + 1,5 % en milieu d'année.

La masse salariale 2024 tient également compte de la comptabilisation en année pleine des recrutements réalisés en 2023, ainsi que des prévisions de recrutements qui auront lieu en 2024 afin de permettre la prise en charge des nombreux projets du PPI et du développement des politiques métropolitaines.

Enfin, elle intègre la mutualisation des directions de la Communication, des collaborateurs de Cabinet et du Centre de Supervision Urbain au 1^{er} janvier 2024, et la comptabilisation en année pleine de la mutualisation de la direction de la Transition Ecologique.

Les **atténuations de produits** observent une baisse (- 7,1 % et - 2,4 M€) et s'élèvent à 30,72 M€. Ces dépenses se composent principalement des attributions de compensations, qui sont en diminution en lien avec la refacturation à la ville de Metz des coûts de mutualisation des services communs précédemment indiquées (23 M€ contre 25,28 M€ en 2023). Les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire et du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal sont maintenus respectivement à 6,57 M€ et 550 k€.

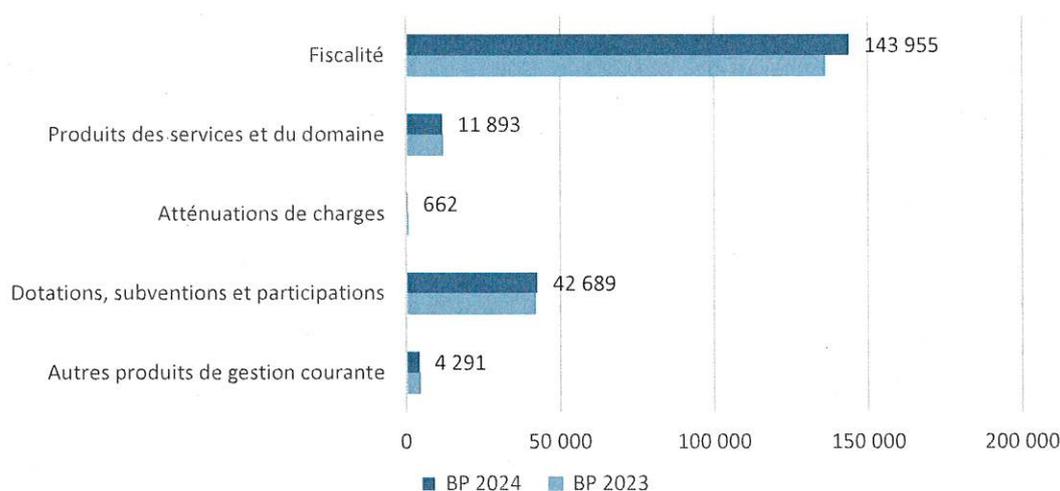
Les **charges de gestion courante** s'élèvent à 34,1 M€ soit une hausse de + 8 % (+ 2,56 M€) par rapport au Budget Primitif 2023, et regroupent les subventions et contributions versées à divers organismes. L'augmentation concerne principalement la hausse de la contribution au SDIS qui passe de 8,8 M€ à 9,8 M€ de BP à BP. Le montant 2023 avait cependant été réévalué à 9,3 M€ au Budget Supplémentaire 2023. De même, la subvention versée à l'agence Inspire Metz est prévue dès le Budget Primitif 2024 à 3,7 M€ (+ 400 k€), prenant ainsi en compte l'ensemble des campagnes de communication qui seront mises en œuvre tout au long de l'année (campagne estivale, marchés de Noël). Par ailleurs, plusieurs organismes soutenus par l'Eurométropole pour leur contribution aux politiques métropolitaines verront leur subvention augmenter. Ainsi, en matière de solidarité, la compétence prévention spécialisée affiche une hausse de 353 k€, correspondant à l'intégration du Ségur de la santé, pris en compte dans le budget supplémentaire 2023. Afin de soutenir les rénovations énergétiques des logements des particuliers, le dispositif conclu depuis plusieurs années avec l'ALEC est renforcé (+ 210 k€). Enfin, la subvention versée par le budget principal au budget annexe archéologie est en hausse et s'élève à 1,28 M€ pour 2024 (+ 420 k€).

L'augmentation des **charges financières** (1,9 M€ pour 2024 soit + 8,4 % et + 149 k€) résulte uniquement de la hausse des taux d'intérêt qui s'observe depuis plusieurs mois. L'impact pour la Métropole reste toutefois limité, sa dette étant composée à 61 % d'emprunts à taux fixe.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au BP 2024, les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 203 490 k€, soit une augmentation de + 4,8 % (194 221 k€ au BP 2023).

Ventilation et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Les **produits fiscaux** sont en augmentation de + 5,9 % par rapport au BP 2023 et s'élèvent à 144 M€. Pour rappel, les taux sont inchangés depuis 2020 et sont les suivants :

	Taux
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	2,09 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,94 %
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	1,15
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	7,41 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	9,25 %

Cette évolution s'explique notamment par le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales, indexée sur l'IPCH¹, et qui s'élèvera à + 3,9 % en 2024. Ce niveau est inférieur à celui de 2023 (+ 7,1 %) qui était particulièrement élevé du fait du contexte inflationniste.

Ainsi, les recettes de Cotisation Foncière des Entreprises, de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères évoluent en fonction de l'IPCH et de l'évolution physique des bases liée au dynamisme du territoire (nouvelles constructions).

Le second facteur de hausse par rapport au BP 2023 s'explique par le dynamisme de la TVA nationale de l'année passée. L'Eurométropole, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, perçoit une fraction de la TVA nationale, qui a progressé rapidement et qui représente désormais, avec la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la CVAE, plus de 40 % des produits fiscaux de l'Eurométropole de Metz.

¹ Indice des Prix à la Consommation Harmonisé

Si le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une hausse prévisionnelle du produit de TVA de + 4,5 %, les hypothèses du présent budget ne tiennent pas entièrement compte de cette hausse importante et retiennent une progression de cette fraction de TVA sur un rythme tendanciel de + 3,2 %, soit un montant de 44 M€ pour la fraction de TVA nationale perçue en compensation de la TH, et de 17,5 M€ pour la fraction de TVA nationale perçue en compensation de la suppression de la CVAE. En effet, le mécanisme d'indexation de cette recette est actualisé à plusieurs reprises en cours d'année et pourra se voir réajuster à la baisse en 2024 selon les encaissements réels de la TVA perçue au niveau national, comme cela a été le cas en 2023, avec une dynamique qui s'est située autour de + 3,7% au lieu des + 5,1% annoncés initialement en loi de finances.

Pour rappel, le projet de loi de Finances pour 2024 prévoit un rééchelonnement du calendrier de suppression de la CVAE jusqu'en 2027 pour les entreprises, mais sans incidence sur la compensation versée aux collectivités, qui ne perçoivent d'ores et déjà plus la CVAE.

fiscalité (en k€)	2022 BP	2023 BP	2023 notifié	2024 BP	évo
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	20 965	22 000	23 480	24 150	2,85%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	15 000	0	0	0	
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 500	1 500	1 650	1 690	2,45%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 320	3 462	3 799	3 860	1,62%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la CVAE		15 100	16 969	17 500	3,13%
sous-total fiscalité entreprises	40 785	42 062	45 897	47 200	2,84%
Taxe d'Habitation (TH)	1 270	1 500	1 363	1 420	4,17%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	6 675	7 100	7 158	7 428	3,78%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	120	120	145	146	0,42%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	260	250	332	356	7,34%
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la TH	39 450	43 500	43 621	44 000	0,87%
sous-total fiscalité ménages	47 775	52 470	52 619	53 350	1,39%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	29 900	31 000	31 913	32 900	3,09%
Taxe Locale de Séjour	900	1 050	1 050	1 100	4,76%
Taxe GEMAPI	1 148	1 151	1 151	1 151	0,00%
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)	840	960	960	1 086	13,07%
Taxe d'Aménagement (TA)	2 800	2 400	2 960	2 000	-32,43%
sous-total fiscalité spécialisée	35 588	36 561	38 034	38 237	0,53%
Allocations compensatrices	2 870	4 250	4 773	4 770	-0,05%
AC (compensation fiscalité)	264	264	264	268	1,52%
sous-total compensations fiscales	3 134	4 514	5 037	5 038	0,03%
TOTAL	127 282	135 607	141 587	143 825	1,58%

NB : la différence de montant entre le graphique page 10 (143 955 k€) et le tableau ci-contre (143 825 k€) vient de la comptabilisation en chapitre 74 des allocations compensatrices et en chapitre 10 de la taxe d'aménagement.

Le chapitre 73 intègre également le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, non pris en compte dans ce tableau.

Concernant la CFE, l'IFER et la TASCOM, une légère évolution à la hausse est inscrite afin de suivre l'évolution physique moyenne des 5 dernières années.

La *taxe Gemapi* est quant à elle reconduite au niveau de 2023. En effet, le produit collecté depuis sa mise en place en 2018 est à ce jour excédentaire par rapport aux dépenses réalisées, une hausse ne serait ainsi pas justifiée à la date d'aujourd'hui. Les produits de *taxe locale de séjour* et de *Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité* évoluent légèrement afin d'ajuster les prévisions à leur niveau de réalisation.

Enfin la Taxe d'Aménagement est prévue en diminution du fait du ralentissement des projets immobiliers.

Les **produits des services et du domaine** s'élèvent à 11,89 M€ et augmentent de 199 k€. Cette évolution résulte de la reprise en régie du parking de la Comédie à Metz, générant 595 k€ de recettes supplémentaires. En revanche, une baisse des recettes est attendue au niveau du parking Coislin (- 210 k€) en raison des travaux qui se dérouleront dans ce quartier et sur une partie du parking en 2024, de même que sur le produit de forfait post-stationnement dont le montant est réajusté au niveau du réalisé 2023 (990 k€ soit - 110 k€ par rapport au BP 2023). Ces recettes comprennent également les remboursements de mises à disposition de personnel, notamment auprès de Haganis (3,3 M€), le produit issu de la redevance spéciale ordures ménagères (1 M€), les refacturations de personnel et de frais divers aux budgets annexes (1,7 M€), les redevances d'occupation du domaine public en matière d'énergie (443 k€) ou encore les recettes liées aux équipements culturels (frais d'inscription au Conservatoire pour 300 k€, billetterie de l'Opéra-Théâtre pour 480 k€, billetterie et boutique du Musée pour 55 k€).

Les **atténuations de charges** augmentent très fortement entre 2023 et 2024 (+ 33 % pour atteindre un montant de 662 k€). Cette hausse est liée à la prise en compte de la compensation versée par l'Etat de l'augmentation des cotisations CNRACL à partir de 2024 (+ 330 k€ dont 245 k€ pour la part patronale et 85 k€ pour la part salariale). Les autres recettes comprennent principalement des remboursements d'indemnités journalières perçues lors d'absences pour maladie des agents contractuels.

Les **dotations, subventions et participations** sont attendues en hausse de + 2 % (soit 42,69 M€).

La recette principale de cette catégorie est la dotation globale de fonctionnement, dont le montant notifié en 2023 est reconduit, soit 24,42 M€. Si le produit est stable, un ajustement est opéré entre la dotation d'intercommunalité (de 5,9 M€ à 6,15 M€) et la dotation de compensation (de 18,4 M€ à 18,27 M€), conformément aux dispositions de la loi de finances 2024. Les autres recettes sont composées des subventions et participations diverses versées par l'Etat ou par d'autres organismes. La progression provient de l'ajustement de la prévision des compensations fiscales au niveau notifié en 2023, soit 4,48 M€ pour les exonérations de fiscalité économique (+ 475 k€) et 295 k€ pour les exonérations de taxe foncière (+ 45 k€).

Les **autres produits de gestion courante** sont stables (4,29 M€ soit -0,6 %) et comprennent majoritairement les redevances des délégataires que ce soit des parkings (1,8 M€), des réseaux

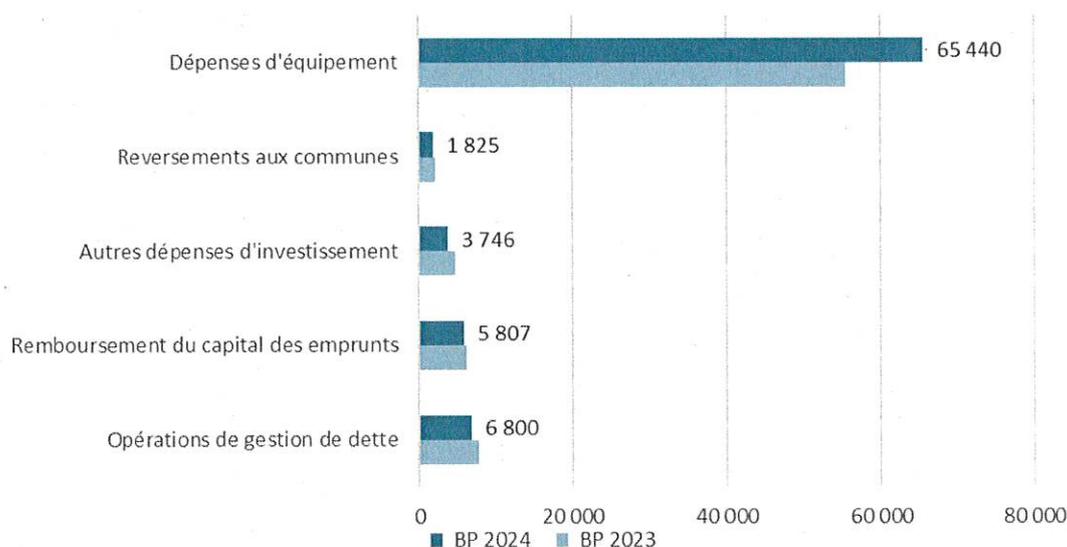
d'énergie (617 k€) ou de l'exploitation du Centre de Congrès et du Parc des Expositions (145 k€), les cessions de matériaux recyclables (920 k€) ou les indemnités versées par les assurances suite aux sinistres (310 k€).

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 83 617 k€, soit une augmentation de + 7,3 M€ et + 9,6 % par rapport à 2023.

Ventilation et évolution des dépenses réelles d'investissement



Le budget d'investissement pour 2023 s'inscrit dans le cadre défini par le Plan Pluriannuel d'Investissement voté en décembre 2021.

Les **dépenses d'équipement** progressent fortement par rapport à 2023, traduisant la montée en puissance du PPI. Elles comprennent les études, les acquisitions, les travaux ainsi que les subventions versées et s'élèvent à 65,44 M€ pour 2024, soit une hausse de + 9,9 M€ (+ 17,8 %).

Cette augmentation concerne plusieurs politiques publiques. Les actions en matière de mobilité et d'aménagement des espaces publics voient leurs crédits augmenter afin de réaliser les travaux nécessaires à la mise en place d'une passerelle au-dessus de la digue de Wadrineau (1,86 M€) ainsi que l'aménagement de nouvelles pistes cyclables (2,66 M€). Des opérations de requalification d'espaces publics d'ampleur verront également le jour (rue Serpenoise, place Coislin et quartier Outre-seille, cœur de Magny...). En matière de renouvellement urbain, des acquisitions de terrain ainsi que

des travaux d'aménagement de l'espace public sont prévus (2,16 M€). La délégation des aides à la pierre montera en puissance (5,5 M€). Dans le cadre du déploiement du Centre de Supervision Urbain Métropolitain aux communes, la Métropole assurera la prise en charge du déploiement du Réseau Privé Métropolitain (3,3 M€). Les crédits dédiés aux subventions d'investissement en matière d'enseignement supérieur sont en hausse (2,5 M€) principalement concernant le volet immobilier, avec le financement de deux projets d'envergure (Institut de la Photonique et bâtiment des Sciences Humaines et Sociales au Saulcy). S'agissant des équipements métropolitains, la construction de la piscine métropolitaine devrait démarrer courant 2024 et mobiliser 1,7 M€, de même que l'aménagement du pavillon de la biodiversité au Musée qui se poursuivra (647 k€).

En matière de gestion des déchets, le projet d'extension et d'aménagement du Centre Technique Métropolitain se poursuit (1,5 M€), il nécessite en parallèle l'aménagement du bâtiment nouvellement acquis situé rue des Couteliers qui accueille le service multitechnique bâtiment, auparavant installé au CTM. La mise en place de locaux à déchets rend nécessaire l'inscription de nouveaux crédits permettant des acquisitions immobilières (900 k€).

Le détail des investissements envisagés est présenté dans la partie consacrée aux politiques publiques.

Les **versements aux communes** affichent une baisse de 345 k€ et s'élèvent à 1,83 M€. Ils regroupent principalement le versement de la taxe d'aménagement aux communes, dont le montant est prévu en baisse à 1,8 M€ (contre 2,16 M€ en 2023) afin d'ajuster la prévision au montant réellement perçu et reversé annuellement. La prévision de recette est également réajustée en conséquence (2 M€).

Les **autres dépenses d'investissement** s'établissent à 3,75 M€, soit une baisse de 20 % par rapport à 2023. La diminution concerne l'avance à verser au budget annexe Zones en régie inscrite à hauteur de 70 k€ en 2024 contre 1,2 M€ en 2023. L'important montant de cessions foncières inscrit permet de réduire le besoin d'avance. Elles comprennent également les participations prises par l'Eurométropole au sein de certains organismes en lien avec ses compétences et ses projets (3,2 M€ pour le rachat des parts de la Ville de Metz au sein de M3Congrès, 200 k€ d'adhésion au capital de la société de projet dont l'objectif est d'assurer la production et la distribution d'hydrogène vert sur le territoire, 119 k€ pour permettre le paiement d'une première échéance de l'apport en capital à l'Agence France Locale). Enfin, 92 k€ concernent les dépenses réalisées par la Métropole pour le compte d'autres communes dans le cadre d'opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée et 51 k€ sont inscrits pour le remboursement des dépôts et cautionnement versés.

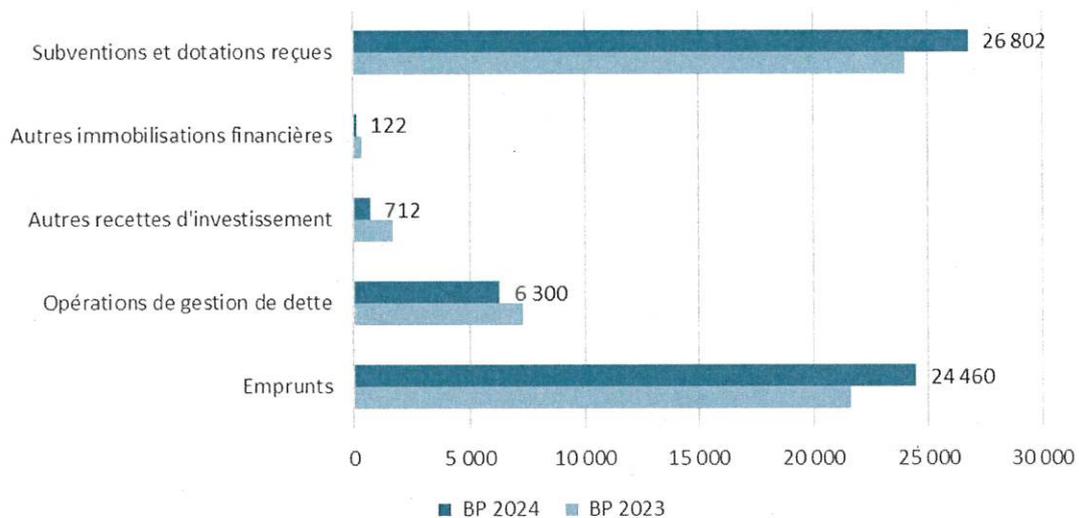
Les dépenses liées au **remboursement du capital des emprunts** affichent une baisse de 280 k€ et s'élèvent à 5,8 M€. En l'absence de souscription d'un nouvel emprunt en 2023, le remboursement de la dette de l'Eurométropole reste stable et la diminution s'explique par une reprise de l'emprunt du SMASA suite au transfert de la compétence assainissement de Lorry-Mardigny moins élevée qu'anticipée lors de la préparation budgétaire 2023. Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts comprennent également l'acquisition de terrains auprès de l'EPFGE pour l'emprise de la piscine ainsi que pour des terrains sur le parc du Technopôle, le financement de ces opérations se réalisant sur plusieurs exercices. Les annuités 2024 s'élèvent à 487 k€ dont 300 k€ pour la piscine et 187 k€ pour le parc du Technopôle.

Enfin, les **opérations de gestion de dette** consistent en deux opérations réalisées sur les emprunts de type CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable). En début d'année, ces emprunts font l'objet d'un remboursement temporaire, ce qui permet d'ajuster à la baisse le niveau de trésorerie disponible et d'en diminuer les frais financiers ; ces crédits sont remobilisés en fin d'année. Des crédits sont donc inscrits en dépenses et en recettes pour comptabiliser ces mouvements, conformément aux instructions comptables. Pour 2024, ils s'élèvent à 6,8 M€ en dépenses et 6,3 M€ en recettes.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2024 s'élèvent à 58 402 k€, contre 54 927 k€ au BP 2023, représentant une augmentation de + 6,3 %.

Ventilation et évolution des recettes réelles d'investissement



Les **subventions et dotations reçues** s'élèvent à 26,8 M€, soit une hausse de 2,8 M€ (+ 11,6 %). Elles sont principalement composées du FCTVA, dont le montant pour 2024 est estimé à 7 M€. Elles comprennent également les attributions de compensation d'investissement versées par les communes (en stabilité à 4,9 M€), le remboursement de matériels et logiciels informatiques par la Ville de Metz (2,5 M€), le produit des amendes de police (2,5 M€) ainsi que les dotations au titre de la délégation des aides à la pierre attribuées aux bailleurs et propriétaires privés qui sont en nette hausse suite à la montée en puissance de la compétence (5,5 M€ soit + 2,3 M€). Les subventions et dotations reçues comprennent également le produit de la taxe d'aménagement, perçu par la Métropole et reversé à hauteur de 90 % aux communes (2 M€), ainsi que d'autres subventions d'investissement liées au financement de certains projets, qui seront abordées dans la présentation des politiques publiques.

Les **autres immobilisations financières** concernent la consignation de la somme dédiée à l'acquisition d'un local à déchets rue Dupont des Loges à Metz (122 k€).

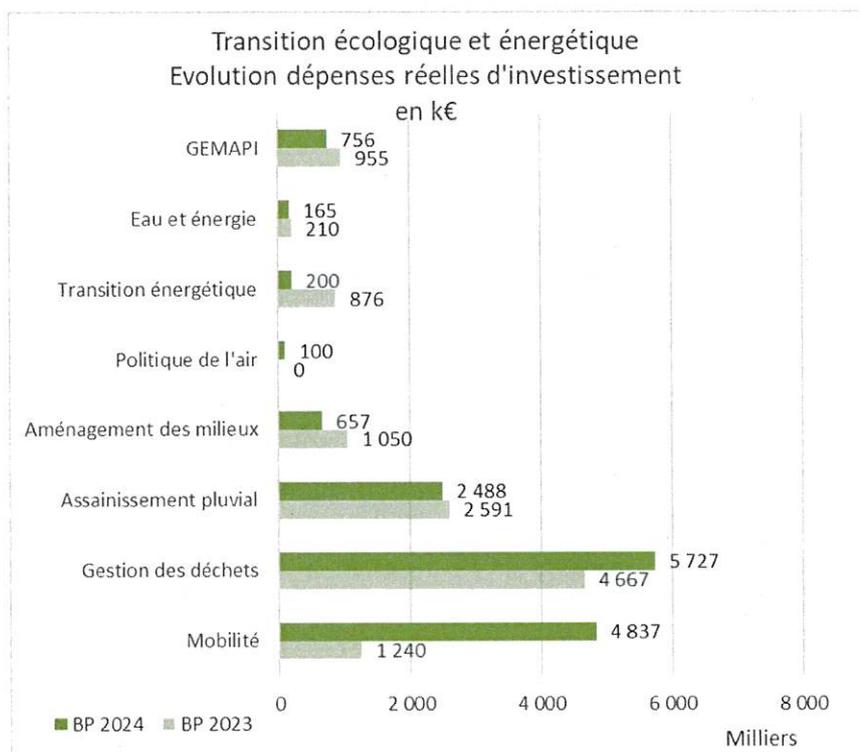
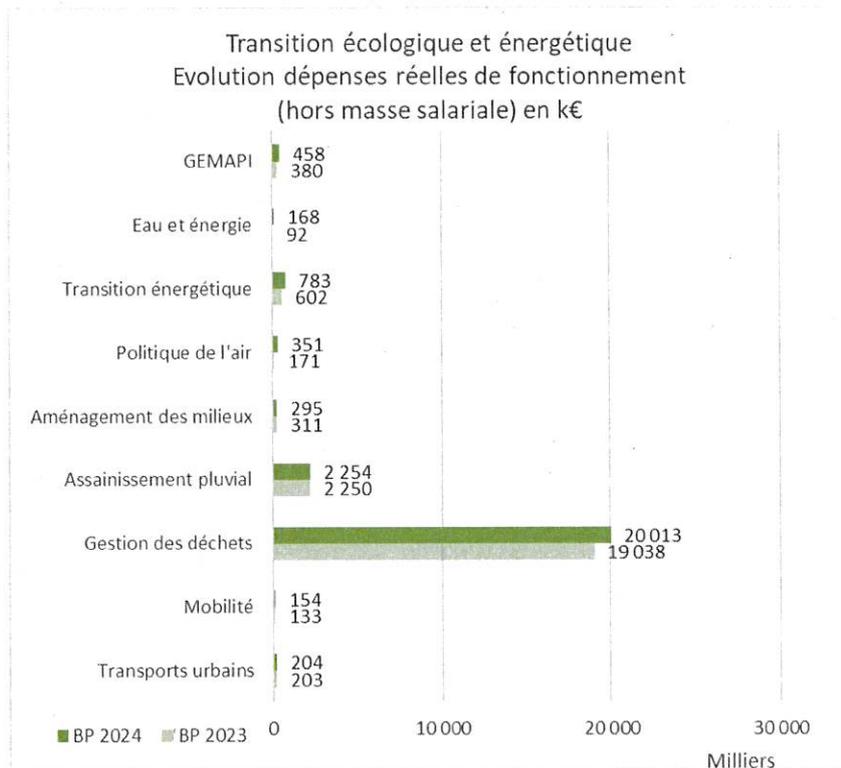
Les **autres recettes d'investissement** comprennent principalement le produit des cessions (570 k€ contre 1,6 M€ en 2023); notamment la vente de la maison issue du legs Lauterbach, les remboursements par les communes des dépenses engagées pour le compte de la Métropole dans le cadre d'opérations sous mandat, essentiellement en matière d'aménagements de voirie (92 k€) ainsi que les dépôts et cautionnements reçus (50 k€).

Les **opérations de gestion de dette** en recettes consistent en la comptabilisation du tirage des Contrats Long Terme Renouvelables remboursés en début d'année tel qu'explicité dans le paragraphe spécifique relatif aux dépenses d'investissement.

Enfin, l'équilibre du budget est réalisé avec l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 24,46 M€.

PARTIE 2 : DES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE

A. LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE



La transition écologique et énergétique est au cœur des ambitions métropolitaines, en témoignent la place prépondérante des actions de développement durable dans le PPI ainsi que l'adoption du Plan Climat Air Energie Territoire en décembre 2023.

En matière de **transition énergétique**, la Métropole apporte son soutien à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat dans ses missions d'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique de leur logement. Ce soutien sera renforcé en 2024 (620 k€ soit + 210 k€) et pourrait porter sur la conversion des logements aux énergies renouvelables, la réduction de la précarité énergétique ou encore la sensibilisation des copropriétaires aux enjeux de rénovation. En investissement, 200 k€ sont inscrits pour l'adhésion au capital de la société de projet hydrogène.

En parallèle, l'Eurométropole poursuivra son propre programme de rénovation de ses bâtiments prévu au PPI (695 k€) avec notamment des interventions sur les toitures du conservatoire et du musée de la Cour d'Or, l'isolation extérieure de la façade du gymnase du Val Saint-Pierre et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques à la Maison de l'Archéologie Préventive et du Patrimoine.

La Métropole œuvre également en matière de surveillance de la **qualité de l'air** en faisant procéder à l'installation par l'association ATMO Grand Est d'une station de mesure à Saint-Julien-lès-Metz (100 k€). En fonctionnement, la prise en compte d'une mobilité raisonnée passe également par la poursuite des études nécessaires à la mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE) d'ici 2025 (96 k€) ; la poursuite du programme de logistique urbaine (254 k€) permettra la mise en œuvre d'actions opérationnelles comme le programme Colis Activ.

Le PPI comporte plusieurs projets dédiés à la politique de **mobilité**, en dehors du plan spécifique consacré aux transports en commun détaillé dans la partie relative au budget annexe Transports publics (Partie 3. A). Après plusieurs années d'études, la passerelle piétons-vélos au-dessus de la digue de Wadrineau entre Le Ban-Saint-Martin et Metz sera mise en chantier (2,2 M€). Le plan vélo poursuit son développement avec le projet de nouvelles sections permettant de compléter le schéma en cours, notamment à Queuleu, sur l'avenue Foch ainsi que dans les communes de la première couronne (2,66 M€, dont 1,73 M€ sur Metz et 933 k€ dans les autres communes).

La compétence **gestion des déchets** œuvre en la matière au travers notamment du programme de verdissement de la flotte de véhicules de collecte, prévu au PPI (572 k€) ; la commande de bennes à ordures ménagères électriques et fonctionnant à l'hydrogène doit être lancée et l'acquisition de nouveaux véhicules permettant d'assurer la collecte est également prévue (124 k€). Par ailleurs, l'année 2024 sera marquée par le lancement de l'expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire afin d'en vérifier la soutenabilité sur les communes d'Ars-sur-Moselle, Moulins-lès-Metz, Ban-Saint-Martin ainsi que sur certains quartiers de Metz (336 k€). Le PPI prévoit par ailleurs la poursuite de la conteneurisation des déchets sur le centre-ville d'Ars-sur-Moselle et de Metz (2 M€). Sur ce dernier secteur, la mise en place de locaux à déchets entraîne une hausse des crédits par rapport à l'exercice précédent. En effet, si la moitié est fléchée sur des acquisitions immobilières pour permettre leur installation, une enveloppe de 241 k€ est inscrite par ailleurs en fonctionnement afin de couvrir le coût des loyers, de l'entretien et des fluides. Le projet d'extension et de requalification du Centre Technique Métropolitain entrera en phase opérationnelle avec un début de travaux prévu au printemps 2024 et une livraison finale estimée pour fin 2026 (1,5 M€). Ce projet a également des impacts en fonctionnement, puisqu'il a conduit à réinterroger le positionnement du poste de contrôle

sécurité aboutissant à l'externalisation du gardiennage du site (190 k€). Enfin, la section de fonctionnement est également impactée par les évolutions de tarifs Haganis, en application du partenariat conclu entre le Sydelon, Haganis et l'Eurométropole concernant l'apport des déchets au centre de tri Haganis. Le coût de revient appliqué à l'Eurométropole concernant les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines passe en effet de 171 € HT à 199,60 € HT la tonne suite à la volonté du syndicat de privilégier une autre filière pour le tri de ces journaux-revues-magazines (+ 185 k€ au total). La régie a en parallèle acté la hausse du tarif appliqué aux refus de tri (de 64 à 95 € HT la tonne, soit + 106 k€).

En matière d'**assainissement**, les dépenses restent stables et comprennent principalement la contribution versée à Haganis au titre des missions d'entretien et de maintenance des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales en fonctionnement (2,2 M€). En investissement, les dépenses s'inscrivent dans le cadre du PPI : 2,5 M€ sont prévus pour des études et travaux sur les ouvrages d'assainissement en lien avec les travaux de voirie, notamment pour le renouvellement de collecteurs à Scy-Chazelles, Augny et Jury.

Sur la compétence **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**, la hausse des dépenses de fonctionnement concerne les cotisations aux divers syndicats, et notamment à Moselle Aval dont le montant par habitant est passé de 70 centimes à 1 €. Les investissements s'élèvent à 756 k€ et prévoient des travaux sur le ruisseau de Montvaux, ainsi que sur le bassin versant de Saulny au niveau du « Casier du Gibon » à Woippy. En parallèle, des travaux d'opportunité en lien avec la mise en œuvre de l'inventaire des zones humides sont prévus.

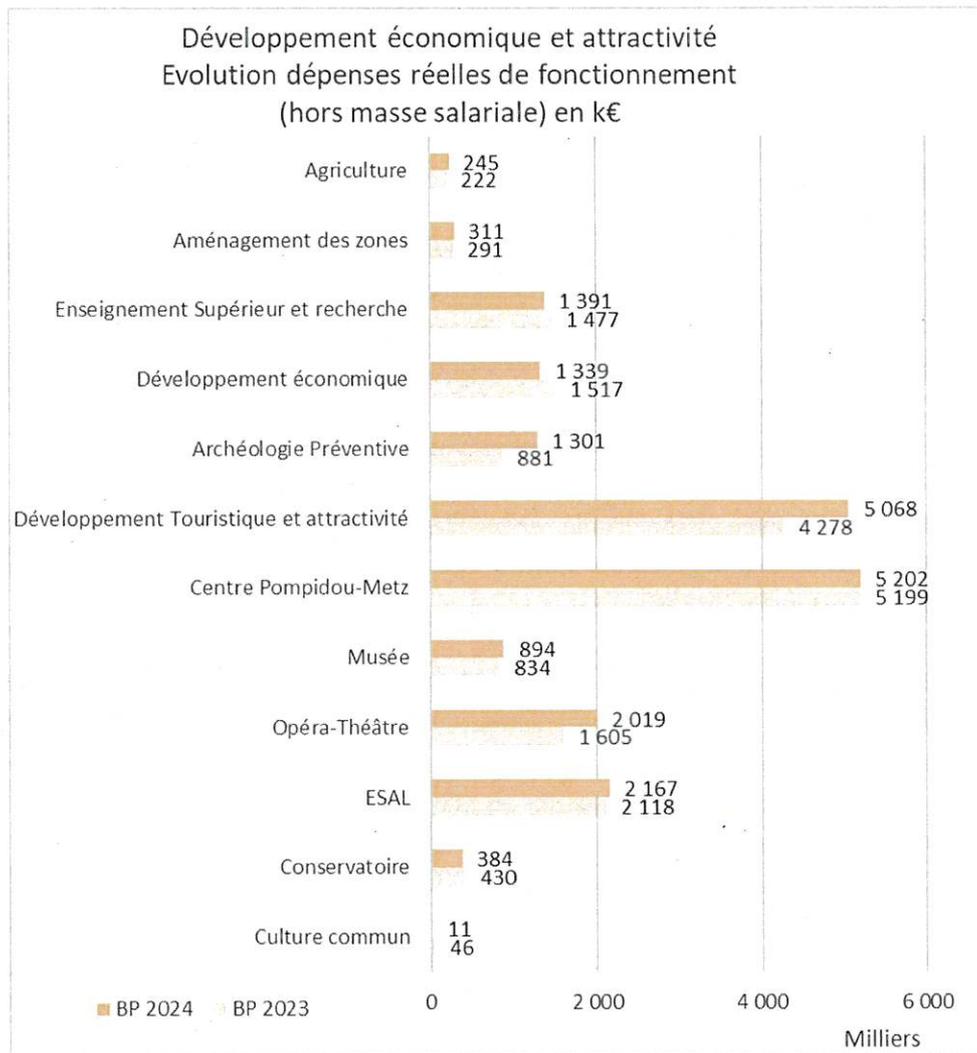
En matière d'**énergie**, l'année 2024 verra le renouvellement des deux délégations de service public concernant le réseau de chauffage urbain dont l'échéance est prévue en juin 2025. Pour ce faire, le recours à une AMO est prévu (145 k€).

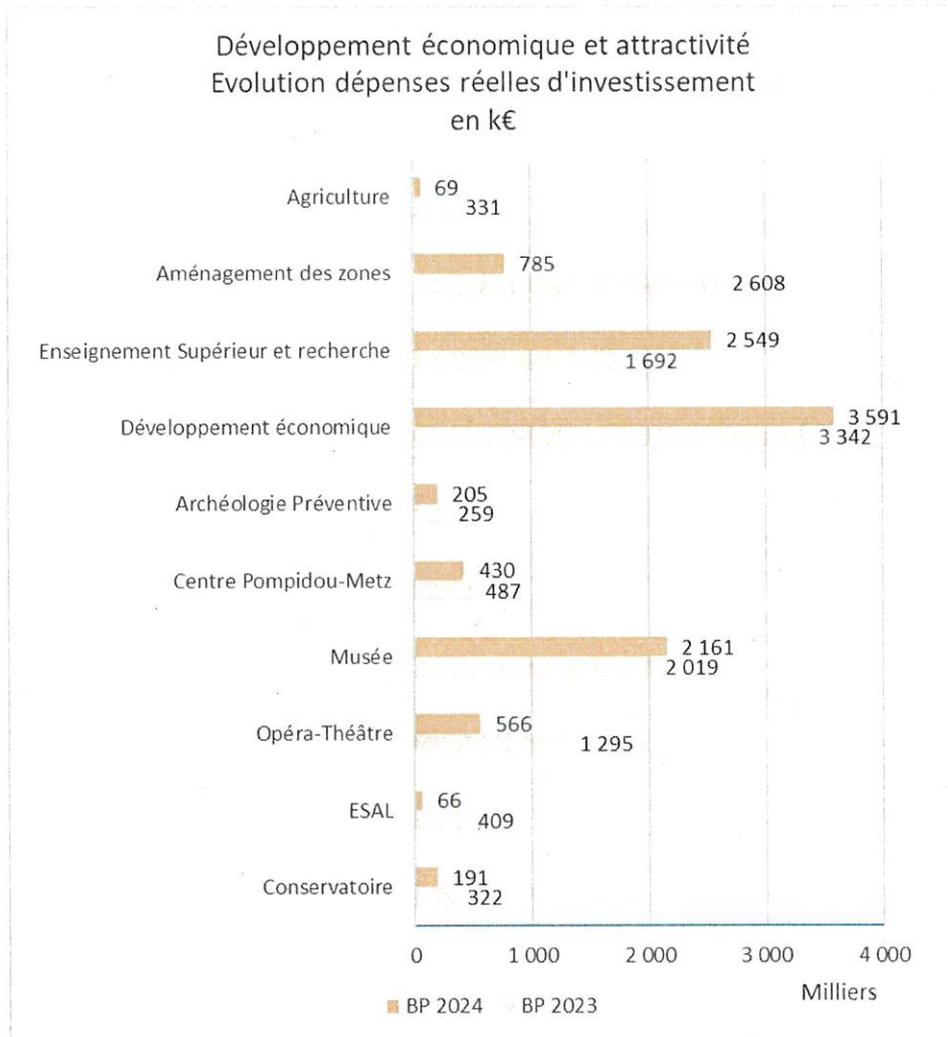
Concernant l'**aménagement des milieux naturels**, deux projets d'envergure prévus au PPI seront poursuivis en 2024. Tout d'abord, la préservation du Mont Saint-Quentin mobilisera 374 k€ en investissement qui concernent la finalisation des travaux de sécurisation du site ; ces travaux doivent par la suite déboucher sur l'ouverture du site au public. Les dépenses de fonctionnement seront consacrées à l'organisation d'un évènement grand public pour marquer cette ouverture ainsi qu'à l'entretien et à la surveillance du site. Concernant les étangs de Saint-Rémy, la création d'un syndicat mixte dédié à ce projet est en cours et devrait aboutir en 2024. Pour 2024, les dépenses d'investissement (183 k€) porteront sur la réalisation d'études hydrauliques et d'inventaires, avec la participation de la Communauté de Communes Rives de Moselle à hauteur de 50 %. Par ailleurs, les travaux de renforcement de la Trame Verte et Bleue mobiliseront 100 k€.

Par ailleurs, en complément des fonds de concours destinés aux communes pour soutenir leurs projets d'investissement, et afin de répondre aux ambitions du Plan Climat Air Energie Territorial, l'Eurométropole met en place un **fonds vert métropolitain**, doté d'une enveloppe de 3,68 M€ sur la période 2024-2026, qui permettra de soutenir les communes dans le financement de leurs projets en matière de transition écologique. Une enveloppe de 80 k€ par commune est prévue sur la durée du mandat, portant le montant total des fonds de concours à 200 k€ par commune sur le mandat.

Enfin, l'Eurométropole de Metz s'est engagée à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. En lien avec la Ville de Metz, elle travaille actuellement à l'élaboration d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) qui sera soumis à l'adoption de l'assemblée délibérante mi 2024.

B. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE





Concernant le **développement économique**, les moyens en investissement sont en légère hausse (3,6 M€). La dépense principale concerne le rachat de parts sociales de la Ville de Metz dans le capital de la SPL M3Congrès (3,2 M€) ; 130 k€ seront consacrés au projet de maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat porté par la SEM Metz Technopôle sur le site du bâtiment Telis. En matière de commerce et d'artisanat, 60 k€ concernent le solde du marché lié à la plateforme « Metz'employettes ». En fonctionnement, les aides versées aux porteurs de projet s'élèvent à 275 k€. La subvention versée à Bliiida progresse de 120 k€ et s'établit à 200 k€.

Sur le volet **agricole**, l'exercice 2024 sera ciblé sur le renouvellement de la labellisation du Projet Alimentaire Territorial pour 2024-2027. Les dépenses de fonctionnement (245 k€) comprennent notamment la poursuite de l'étude sur la restauration collective et des partenariats avec la Chambre d'Agriculture et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy, ainsi que le soutien au salon Agrimax. En investissement, la principale nouveauté concerne la mise en place d'aides directes aux agriculteurs, ciblées sur les enjeux d'alimentation, de transformation et de transition verte (30 k€).

En matière d'**aménagement du territoire et de zones d'activités**, le développement du Plateau de Frescaty se poursuivra (partie 3. D). La participation à l'équilibre de la ZAC de l'Amphithéâtre est

inscrite à hauteur de 500 k€, de même que des crédits pour des acquisitions de terrains auprès de l'EPFGE concernant le Parc du Technopôle (187 k€). En fonctionnement, une étude de stratégie de gestion, de développement et de programmation des zones d'activité économique est prévue (100 k€), l'objectif étant d'aboutir à des propositions de développement des différentes ZAE.

Les crédits dédiés à **l'enseignement supérieur et à la recherche** sont quasi stables en fonctionnement mais évoluent à la hausse en investissement. Cette augmentation concerne principalement le soutien à l'immobilier (2,2 M€) prévu dans le cadre du PPI. En 2024, ce sont deux projets d'envergure qui seront soutenus : la création de l'Institut de la Photonique au sein de Centrale Supélec (670 k€) ainsi que la rénovation du bâtiment des Sciences Humaines et Sociales situé sur l'île du Saulcy (600 k€). En matière de vie étudiante, la Métropole soutiendra la création du CAP (50 k€) qui prendra place au centre-ville de Metz. L'année sera également marquée par le lancement de la WebApp « Metz l'étudiante », ainsi que par la mise en place d'un dispositif de soutien à l'initiative étudiante et d'un réseau d'ambassadeurs étudiants. En parallèle, la Métropole continuera de soutenir les principaux acteurs de cette compétence (Université de Lorraine, Georgia Tech, Centre Pierre Janet, Grand E-Nov, etc.) ainsi que l'organisation de certains événements (colloques scientifiques, etc.).

En matière de **promotion du tourisme et de l'attractivité**, l'évolution à la hausse des crédits par rapport à 2023 concerne la subvention versée à l'agence d'attractivité Inspire Metz, passant de BP à BP de 3,3 M€ à 3,7 M€. Cela s'explique par la volonté d'intégrer dès le budget primitif l'ensemble des campagnes subventionnées, notamment celles concernant la période estivale et les marchés de Noël. En parallèle, l'enveloppe dédiée au soutien au tourisme d'affaires est maintenue à 250 k€, de même que le soutien au Marathon (135 k€) et au festival Constellations (110 k€ + 55 k€ de frais de communication). Concernant le festival Hop Hop Hop, une enveloppe complémentaire de 40 k€ est inscrite pour la réalisation d'un spectacle spécifique pour les festivités du 14 juillet, portant la participation totale à 225 k€. La Métropole apporte également son soutien à diverses manifestations ayant lieu sur le territoire, ou aux acteurs œuvrant en la matière (FC Metz, Metz Handball, Moselle Open ...). 80 k€ sont fléchés sur le soutien à diverses manifestations culturelles et touristiques d'intérêt métropolitain. Enfin, dans l'optique d'obtenir la labellisation « Pays d'art et d'histoire », des actions de préfiguration et de sensibilisation sont prévues (organisation d'une exposition itinérante, diffusion d'un questionnaire concernant les pratiques culturelles des habitants, etc.).

Les équipements culturels participent également au rayonnement du territoire.

Concernant **l'Opéra-Théâtre**, l'année 2024 sera notamment consacrée à l'élaboration d'un programme hors les murs dans l'optique de la fermeture de l'établissement à l'été 2025 pour deux saisons, le temps des travaux de requalification du bâtiment. En fonctionnement, les dépenses opérationnelles s'élèvent à 1,48 M€ ; à noter la réalisation de plusieurs co-productions, notamment avec le Canada et l'Italie pour les spectacles Enigma, Voix d'Hebron et La Rondine. Des crédits sont inscrits pour la location de matériel de vidéoprojection, dans l'attente de l'acquisition d'un nouvel équipement pour la réouverture (+ 30 k€). Le transfert des costumes de l'Opéra à Frescaty devrait avoir lieu en 2024, dès que les travaux du bâtiment HM11 seront terminés. En recettes, le produit issu de la billetterie est attendu en hausse (480 k€ soit + 80 k€) grâce au travail mené sur le développement des publics. En investissement, l'opération de remplacement du parc de projecteurs se poursuivra en 2024, une subvention DSIL de 328 k€ récemment notifiée est inscrite pour ce projet. Les études de modernisation

et de requalification de l'équipement se poursuivront (486 k€), la consultation des marchés de travaux devant intervenir pour la fin de l'exercice. Enfin, l'acquisition de matériel vidéo, d'un tapis pour équiper le foyer afin d'en améliorer la sonorisation et de machines à bois est prévue pour 60 k€.

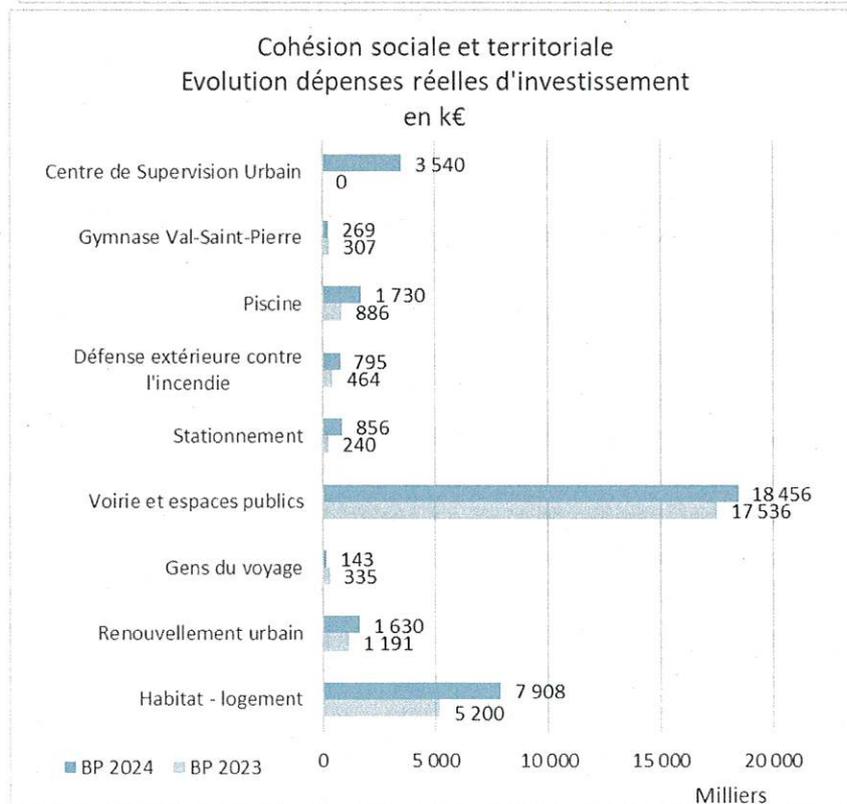
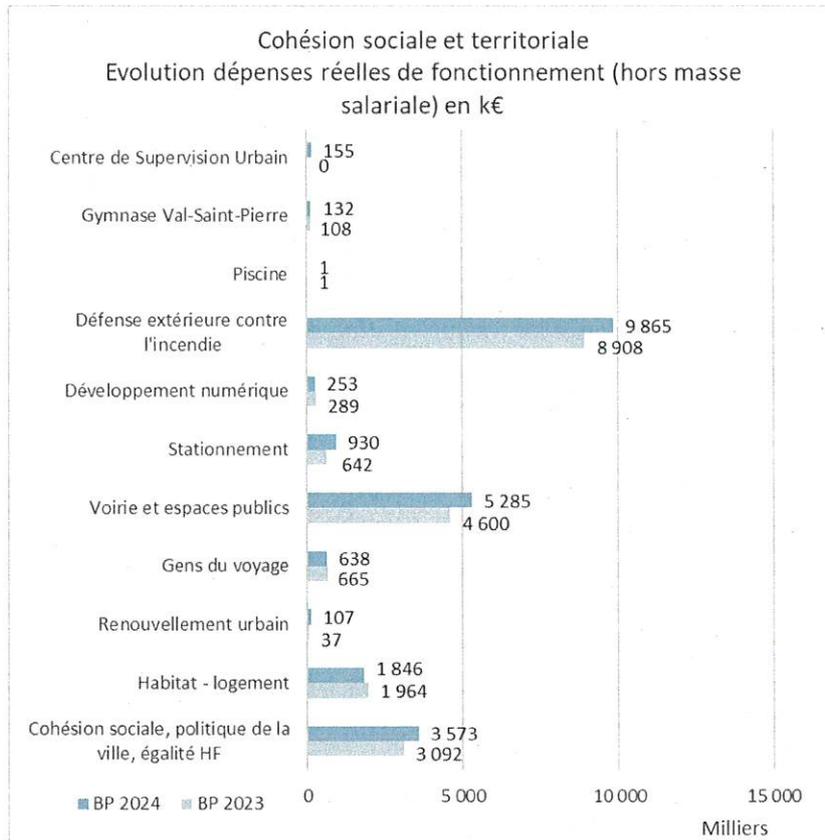
Les dépenses opérationnelles du **Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné** s'élèvent à 193 k€ et sont dans la continuité de l'exercice précédent. A noter l'inscription d'un budget de 30 k€ pour permettre le montage d'une activité commune avec l'Ecole de Musique Agréée à Rayonnement Intercommunal (EMARI) dont les contours sont en cours de définition. Au niveau des recettes, les frais d'inscription devraient rester stables (300 k€) tout comme le nombre d'élèves inscrits ; les subventions versées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Département sont attendues en reconduction (94 k€ et 30 k€). Outre les travaux de rénovation énergétique, le bâtiment fera l'objet d'aménagements divers (requalification du faux plafond du hall d'entrée, renouvellement de stores, travaux de conformité électrique, etc.).

Globalement, le budget opérationnel du **musée de la Cour d'Or** restera stable (320 k€). L'année 2023 aura été marquée par une fréquentation record ; afin de poursuivre cette tendance et attirer toujours plus de visiteurs, deux expositions principales auront lieu en 2024 (Tartarin, exposition immersive au bestiaire) entraînant en parallèle des frais de communication (117 k€). Les recettes sont estimées à 76 k€, dont 55 k€ issus de la billetterie (les visites de groupe restant payantes) et des ventes de la boutique. Les opérations relatives au legs de M. Lauterbach se poursuivront en 2024 avec notamment la cession de la maison située à Hettange-Grande estimée à 420 k€. Pour rappel, le produit issu des ventes de ces biens sera affecté en totalité au musée, et servira notamment à l'acquisition de nouvelles œuvres. En investissement, l'année sera particulièrement chargée avec tout d'abord la poursuite des travaux d'aménagement du Pavillon de la biodiversité dont l'ouverture est prévue pour fin 2025 (647 k€). Il s'agira de réaliser les travaux d'aménagement bâtimentaires préalables à la mise en place des équipements ainsi que d'aménager la cour de la Conservation qui en sera le point d'accès. La requalification de l'aile François de Curel devrait se terminer au printemps 2024 et sera suivie de la mise en place de panneaux photovoltaïques à l'emplacement de l'ancienne verrière. En parallèle, les travaux de préservation des thermes gallo-romains situés le long et en proximité de l'aile se poursuivront (870 k€). Des travaux de déplombage de l'aile des Trinitaires seront également lancés (100 k€). Les investissements récurrents du musée (acquisitions d'œuvres, de matériel spécifique, d'ouvrages, restauration d'œuvres, aménagements divers, etc.) sont prévus à hauteur de 309 k€. Enfin, l'activité du service archéologie préventive est détaillée ci-après (partie 3 B.).

Les contributions aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) seront reconduites en 2024, soit 5,15 M€ pour le Centre Pompidou-Metz et 2,112 M€ à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL). Une subvention exceptionnelle de 41 k€ est également inscrite afin de compenser la nécessité de location de locaux à Bliida en raison de l'indisponibilité de l'atelier bois/métal pour raisons de sécurité. En investissement, 430 k€ sont inscrits pour le Centre Pompidou-Metz pour des travaux et acquisitions de matériel, et 66 k€ pour l'ESAL (recours à un programmiste pour la définition du projet de requalification du bâtiment notamment).

Pour ce qui concerne la contribution à l'Orchestre National de Metz, elle reste inchangée (300 k€).

C. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE



Concernant la politique de soutien à l'**habitat et au logement**, en fonctionnement, l'exercice 2024 sera marqué par le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) à la fin du premier semestre, pour une durée de cinq ans. Ce dispositif devrait cibler les quartiers Outre-Seille à Metz ainsi que le centre-ville d'Ars-sur-Moselle et viendra en complément du lancement d'une nouvelle OPAH (200 k€). En parallèle, les dispositifs spécifiques aux copropriétés dégradées, notamment concernant la copropriété Gabriel Pierné se poursuivront (40 k€) de même que l'ORCOD (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées) qui entre dans sa dernière année d'application et qui comprend un plan de sauvegarde sur plusieurs immeubles à Metz-Borny (260 k€). Les dépenses liées à la gestion du fonds de solidarité logement s'élèvent à 1,17 M€, soit le même montant que les années précédentes (montant correspondant à la compensation du Département). En investissement, l'augmentation sensible est en lien avec la montée en puissance de la délégation des aides à la pierre, qui mobilisera 5,5 M€ dont 4 M€ pour la rénovation du parc privé et 1,5 M€ concernant le parc public. Pour rappel, ces dépenses sont neutres budgétairement puisqu'il s'agit d'une délégation confiée par l'Etat et donc compensée. Le versement d'aides aux bailleurs s'élèvera à 2,4 M€ et 100 k€ sont maintenus concernant le dispositif de soutien à l'accession à la propriété.

Le **Renouvellement Urbain**, opération phare du PPI, connaîtra une avancée majeure : outre la poursuite des études pré-opérationnelles et urbaines sur certains quartiers (619 k€), nécessaires à la définition des moyens permettant la mise en œuvre des projets validés par l'ANRU, La Métropole va acquérir des terrains à Bellecroix et à La Patrotte rue du Commandant Basseur, acquisitions nécessaires à la poursuite de l'opération (574 k€). 385 k€ permettront de viabiliser des terrains situés à Borny et à la Patrotte. Au total, les dépenses d'investissement mobiliseront 1,63 M€. 532 k€ sont prévus pour des travaux d'aménagement des espaces publics, fléchés sur la politique voirie et espaces publics. En fonctionnement, une enveloppe de 35 k€ sera dédiée à des opérations d'animation et de concertation avec les habitants des quartiers concernés.

En matière d'**aires d'accueil des gens du voyage**, l'Eurométropole est désormais en conformité avec le schéma départemental, suite aux ouvertures successives de l'aire de grand passage à Moulins sur la zone de Tournebride en 2022, puis de la troisième aire d'accueil du territoire à Metz rue de la Seulhotte en 2023. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 638 k€ et regroupent essentiellement les prestations de gestion des aires, les fluides ainsi que la maintenance des équipements. A noter qu'est prévue la réalisation de fresques durables sur les murs d'enceinte de l'aire de grand passage et de l'aire de Metz-Seulhotte afin de dissuader les graffitis (8 k€). En investissement, le remplacement du système de télégestion de prépaiement des fluides et de sécurisation des locaux de l'aire de Metz-Blida est rendue nécessaire suite à son obsolescence (40 k€).

Le budget de la **cohésion sociale** est en augmentation par rapport à 2023. Les actions en matière de lutte contre la pauvreté seront renforcées dans le cadre de la conclusion du Pacte Territorial des Solidarités avec l'Etat (210 k€, financés à hauteur de 140 k€). La Métropole entend également agir en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi un partenariat avec le CCAS de la Ville de Metz sera conclu pour la création d'un espace d'accueil spécifique (espace Suzanne Noël) représentant un engagement de 75 k€. La définition du nouveau contrat de Ville devrait s'achever au cours du premier semestre 2024. Le budget relatif au contrat local de santé est reconduit et mobilisera 54 k€.

Enfin, les actions en matière de prévention spécialisée (2,5 M€) et de fonds d'aide aux jeunes (71 k€) issues du transfert des compétences départementales se poursuivent.

L'**aménagement de la voirie et des espaces publics** est une politique au cœur du PPI, qui lui consacre près de 70 M€ de dépenses pour la période 2022-2026. En 2024, les crédits de paiement s'élevaient à environ 17 M€. Ces montants comprennent plusieurs opérations nouvelles de réaménagement des espaces publics, et notamment la requalification des rues Serpenoise et de Ladoucette à Metz, dont les premières dépenses ont eu lieu en 2023 et se poursuivront en 2024. L'objectif est de lutter contre la baisse d'attractivité que connaît le centre-ville et plus particulièrement cet axe, en le rendant plus animé et convivial. Cela passera notamment par des travaux de végétalisation mais surtout par l'installation de la Serpentine, structure métallique inspirée du Graouilly qui constituera le nouvel emblème du centre-ville : elle comprendra des îlots végétalisés, des espaces de repos ainsi qu'une alcôve sonore qui racontera la légende du Graouilly. De nuit, des jeux de lumière seront visibles. La fin de ce projet est prévue pour 2025. D'autres opérations de réaménagement de l'espace public auront lieu, notamment sur le quartier Outre-Seille et la place Coislin ainsi que sur le cœur de Magny à Metz, mais aussi sur les communes de Woippy, Mécleuves et Vernéville. Le plan de rattrapage et de remise en état des grands axes structurants mobilisera 3,2 M€ de crédits. 1,47 M€ seront dédiés aux travaux sur les ouvrages d'art, situés à Coin-lès-Cuvry et Metz. Suite à la constatation de nombreux dégâts au domaine public, une enveloppe de 500 k€ est inscrite afin de procéder aux réparations. Les dépenses de fonctionnement comprennent également diverses conventions conclues avec la Ville de Metz au titre de l'entretien des espaces verts associés à la voirie (398 k€), avec les communes pour le petit entretien de la voirie (895 k€), ainsi que pour l'entretien des zones d'activité (662 k€).

Concernant la compétence **stationnement**, les crédits augmentent par rapport à 2023, ce qui s'explique principalement par la reprise en régie du parking de la Comédie suite à l'expiration de la délégation de service public, conduisant à l'inscription de 273 k€ en dépenses et 595 k€ en recettes. Globalement, les recettes générées par cette activité sont attendues à hauteur de 4,35 M€ et prennent en compte une diminution pour le parking Coislin (- 210 k€ soit 1,39 M€) ; malgré une bonne fréquentation, cette dernière devrait être impactée par les travaux importants qui seront réalisés dans le quartier en 2024. Le forfait post-stationnement est ajusté à la hauteur du montant perçu en 2023, soit 990 k€. En investissement, 685 k€ sont inscrits pour la création d'un nouveau parking de covoiturage situé à Metz-nord. Par ailleurs, le PPI prévoit une enveloppe récurrente pour les investissements divers sur les parkings à hauteur de 171 k€.

La poursuite de la démarche « Territoire Intelligent » constituera le volet principal de la politique de **développement numérique** en 2024 (165 k€). Outre la poursuite des expérimentations menées sur la quantité de pollen dans l'air et l'accès aux déchèteries (qui sera déployée par Haganis), une nouvelle expérimentation verra le jour avec le test d'un hyperviseur qui permettra notamment à la Métropole ainsi qu'à trois communes de piloter les bâtiments dans leur ensemble (détection de présences, consommation énergétique, contrôle de la qualité de l'air...). En parallèle, la Métropole réaffirme son soutien à l'incubateur « The Pool » (170 k€), et une enveloppe de 50 k€ permettra de soutenir les événements numériques du territoire.

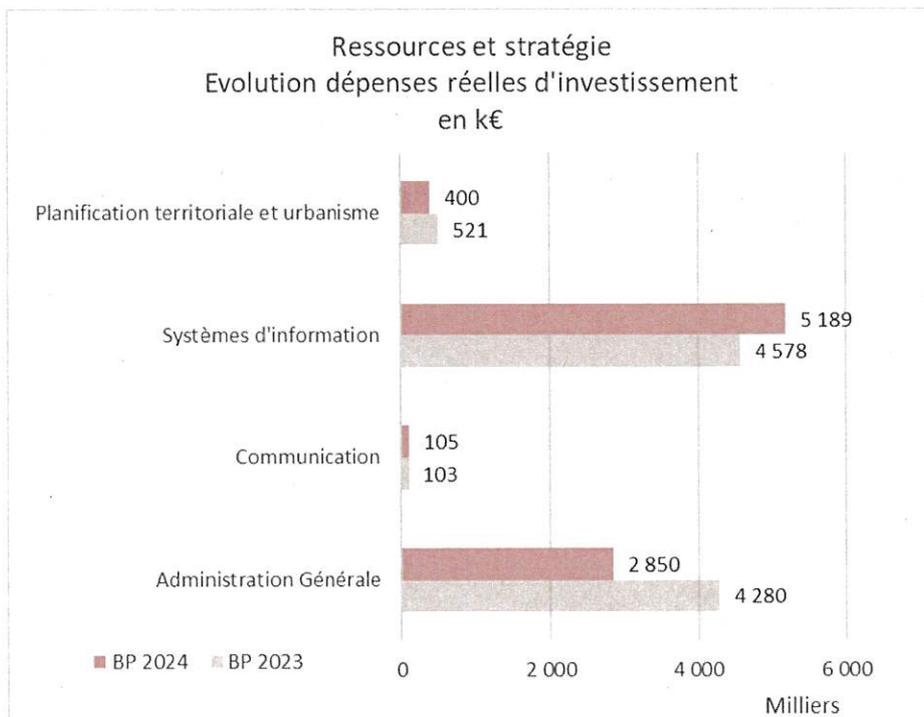
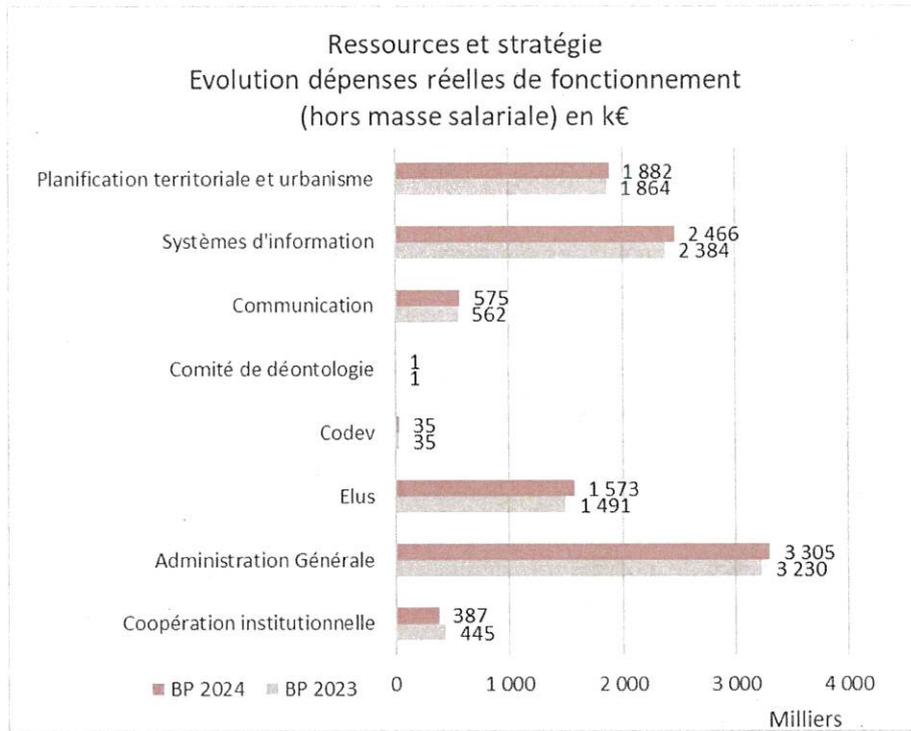
Le territoire de l'Eurométropole sera prochainement doté d'un nouvel équipement sportif avec la construction d'une **piscine d'intérêt métropolitain** à Woippy sur le site des anciennes Halles Sollac. La fin du premier semestre sera consacrée à la préparation du chantier, suivie du démarrage des travaux prévu en septembre 2024. Au total, ce projet mobilisera 1,73 M€ en 2024, dont 300 k€ correspondent à la première tranche d'acquisition de l'emprise (sur un total estimé de 1,5 M€ étalé sur 5 ans). En parallèle, une réflexion sur l'activité de l'équipement sera menée et prendra en compte les besoins des communes en matière d'apprentissage de la natation. Sur le **gymnase du Val Saint-Pierre**, outre les travaux de rénovation énergétique du bâtiment précédemment évoqués, des travaux de mise en conformité sont prévus (requalification des vestiaires, conformité électrique, etc.).

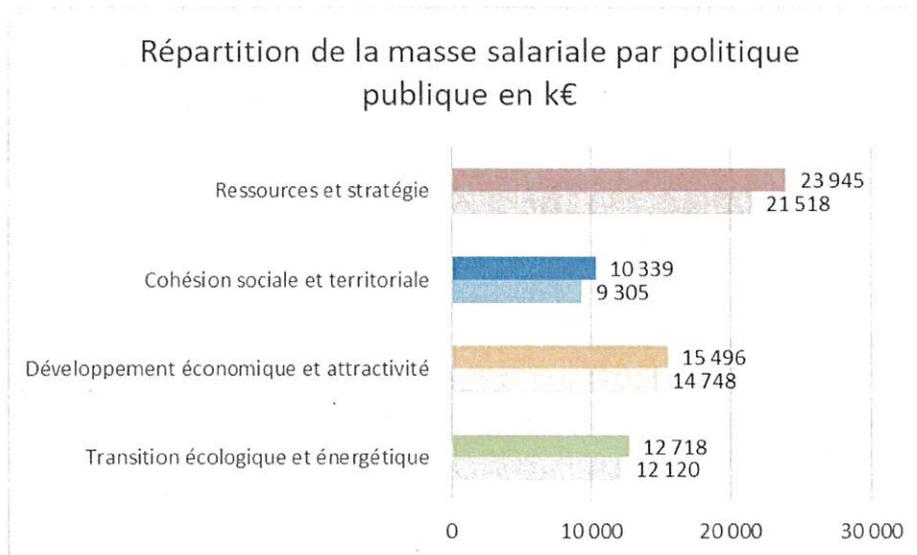
Le **Centre de Supervision Urbain** métropolitain a été inauguré fin 2023 et permet ainsi à la Métropole d'être dotée d'un équipement destiné à assurer la sécurité de ses habitants. Cet outil est également mis à la disposition des communes membres qui souhaitent en bénéficier. Concernant le budget 2024, 240 k€ permettront d'acquérir du matériel, notamment des caméras ainsi qu'un logiciel d'intelligence artificielle qui permettra d'aider à la détection d'événements. 75 k€ sont inscrits en recettes correspondant à la refacturation aux communes du coût des équipements acquis pour leur compte. En parallèle, le réseau privé métropolitain sera déployé (3,3 M€ en investissement) ; il constitue l'épine dorsale du CSU et permettra de relier les communes à l'ensemble du réseau.

En matière de **défense extérieure contre l'incendie**, la hausse des dépenses de fonctionnement concerne l'augmentation de la contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) qui s'établira à 9,8 M€ pour 2024. En investissement, la construction d'une nouvelle caserne à Blida engage financièrement la Métropole à hauteur de 550 k€ ; ce soutien concerne les travaux d'accompagnement (voirie et réseaux) ainsi que les travaux de construction.

Enfin, les **fonds de concours** aux communes mobiliseront 700 k€ de crédits de paiement sur l'enveloppe initiale de soutien aux projets communaux d'investissement. Comme vu précédemment, ce dispositif est complété par la mise en place d'un fonds vert à destination des communes qui les aidera à financer des projets en matière de transition écologique.

D. LES RESSOURCES ET LA STRATEGIE





Total : 62 498 k€ (hors Haganis)

Sur les **ressources humaines**, la masse salariale pour 2024 s'élève à 65,29 M€. L'évolution est en partie liée aux nouvelles mutualisations de services avec la Ville de Metz qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et qui concernent les directions de la Communication, le Cabinet ainsi que le suivi des jumelages (+ 1,3 M€). La masse salariale 2024 prend également en compte les postes liés au Centre de Supervision Urbain (+ 608 k€) ainsi que la mutualisation de la Transition Ecologique en année pleine (+ 125 k€).

Outre l'intégration des créations de postes 2023 en année pleine, de nouveaux postes seront créés en 2024 afin de répondre à la fois à la mise en œuvre des projets et au développement de politiques métropolitaines. Ces créations concernent plusieurs politiques : le développement économique et l'attractivité avec la création d'un poste de chargé de mission auprès de la direction du Développement Economique et de l'Enseignement Supérieur sur la thématique de l'innovation. Concernant l'Opéra-Théâtre, un poste en contrat de projet viendra appuyer l'organisation de l'activité de productions et de co-productions en lien avec la poursuite de l'activité de l'Opéra pendant la phase des travaux du bâtiment. Sont également prévus le recrutement d'un administrateur du système d'information relatif à la gestion des déchets, d'un agent chargé de la logistique urbaine et des ZFE et d'un chargé de mission hydrogène. En matière de cohésion sociale et territoriale, un chargé de concertation ANRU rejoindra le service Renouvellement urbain. Par ailleurs, deux postes seront créés en renfort à la Direction des Bâtiments et du Gardiennage, au regard des divers projets bâtimentaires, de même qu'un chargé de mission recherche de financements au sein du service Stratégie et Partenariats financiers ; 3 autres recrutements seront également nécessaires au sein du pôle Planification en lien avec le transfert de la compétence publicité et enseignes, de la mission coopération internationale, et de la Direction des Systèmes d'Information notamment pour la gestion de l'outil qui permet de suivre les incidents informatiques pour le compte de la ville et de la métropole.

La masse salariale évolue également en raison de facteurs exogènes : au 1^{er} janvier, 5 points d'indice supplémentaires seront automatiquement attribués à l'ensemble des agents ; les cotisations auprès de la CNRACL vont augmenter de 1 % soit un impact de + 240 k€ mais qui doit être compensé par l'Etat. Par ailleurs, la Métropole a fait le choix de provisionner 320 k€ pour une éventuelle hausse du point d'indice de + 1,5 % au 1^{er} juillet 2024. Enfin, l'impact du glissement vieillesse-technicité est de + 420 k€.

En matière de recettes, les mises à disposition de personnel auprès d'autres organismes s'élèvent à 3,3 M€, dont 3 M€ concernent les agents mis à la disposition de la régie Haganis.

La compétence **planification** verra en 2024 l'approbation du PLUi, prévue pour le printemps 2024. Ce document remplacera 43 des PLU en vigueur. En parallèle, les discussions se poursuivront sur des thèmes où les attentes restent fortes (stationnement, clôture notamment), de nouveaux arbitrages doivent également être rendus, sur l'intégration des cartes d'aléas inondation par exemple. En outre, la police de publicité sera à l'ordre du jour. En termes budgétaires, les dépenses de fonctionnement comprennent principalement la subvention versée à l'AGURAM dont le montant est inchangé (1,47 M€), ainsi que la contribution au SCOTAM (350 k€). Les dépenses d'investissement s'élèveront à 400 k€ et comprendront notamment le programme partenarial avec l'Aguram ainsi que la fin du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

S'agissant des **systèmes d'information**, les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,2 M€. Elles comprennent tout d'abord des investissements propres à l'Eurométropole : outre les dépenses récurrentes (renouvellement du matériel, licences téléphoniques, licences Office 365, etc.), sont prévus la refonte du SI déchets (200 k€), le changement d'outil concernant le droit des sols suite à des difficultés rencontrées avec l'éditeur actuel (160 k€) ainsi que l'intégration dans le système d'information des expérimentations menées dans le cadre de la démarche « Territoire intelligent » (35 k€). Les projets communs à l'Eurométropole et à la Ville représentent le volume financier le plus important (2,2 M€). L'année 2024 verra une avancée majeure en matière de cybersécurité avec la mise en œuvre de la directive européenne NIS2, qui vient imposer de nouvelles obligations aux collectivités et prévoit des sanctions financières en cas de non-respect (170 k€). Les autres projets prévus en 2024 sont la consolidation du SI RH (70 k€), le déploiement de l'outil F@cil-IT qui permet de suivre les incidents informatiques à d'autres directions (90 k€), la définition d'une stratégie du numérique responsable (30 k€) ou encore la mise en œuvre d'une double authentification lors des connexions (50 k€). Enfin, les recettes comprennent le remboursement par la Ville de Metz des investissements réalisés spécifiquement pour elle ainsi que la refacturation d'une part des investissements communs calculée selon une clé de répartition (2,48 M€).

Concernant l'**administration générale**, en investissement, des travaux bâtimentaires sont prévus, notamment dans le bâtiment qui accueillera le service multitechnique rue des Couteliers (690 k€) suite à leur déménagement du CTM. 445 k€ sont en outre prévus pour des mises en conformité des bâtiments HM11, HM07 et du Carré de l'Escadron à Frescaty. Un budget de 465 k€ sera consacré au renouvellement du parc de véhicules, dont 120 k€ pour des véhicules électriques.

Le budget opérationnel dédié au **Conseil de Développement Durable** restera stable pour 2024 (35 k€).

La mission **Coopération institutionnelle, internationale et européenne** poursuivra ses activités en 2024. Au niveau européen, la Maison du Luxembourg installée au sein de la gare de Metz depuis 2023 poursuivra sa dynamique de développement, avec notamment davantage de rencontres programmées avec ses usagers (nouvelle édition du village des frontaliers notamment). Une nouvelle édition du forum franco-allemand sera organisée (30 k€). Sur la coopération institutionnelle, les partenariats avec divers organismes sont renouvelés (Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain 183 k€,

France Urbaine 29 k€, Cités Unis France 13 k€). En matière de coopération internationale, le partenariat développé avec la région de Nouakchott en Mauritanie se poursuivra.

En matière de **communication**, les dépenses opérationnelles s'élèvent à 570 k€ et comprennent notamment la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de sensibilisation à la sécurité des agents (70 k€).

Concernant l'**assemblée délibérante**, les frais liés aux indemnités des élus représentent 1,23 M€, et 214 k€ sont prévus pour les frais de fonctionnement des groupes d'élus (masse salariale et frais divers inclus).

PARTIE 3 : LES BUDGETS ANNEXES

A. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe Transports Publics, géré hors taxe en raison du caractère industriel et commercial de son activité, s'établit à 94,56 M€ au total, dont 78,22 M€ de dépenses réelles. La hausse par rapport à 2022 (86,46 M€ dont 74 M € de dépenses réelles) s'explique notamment par la montée en puissance du PPI et en particulier du projet de création d'une troisième ligne Mettis et de prolongation de la ligne A.

La section de fonctionnement s'équilibre à 73,43 M€.

Section d'exploitation (en k€)

		DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo
011	Charges à caractère général	53 744	55 405	3,09%
012	Charges de personnel	536	536	0,00%
014	Atténuations de produits	20	10	-50,00%
65	Subventions	503	507	0,80%
66	Charges financières	2 798	3 332	19,10%
Total des dépenses réelles d'exploitation		57 600	59 790	3,80%
023	Virement à la section d'investissement	1 780	3 637	104,34%
042	Transfert entre sections	8 500	10 000	17,65%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 280	13 637	32,66%
TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice		67 880	73 427	8,17%

		RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo
70	Billetterie	14 075	15 500	10,12%
73	Versement Mobilité	49 000	53 000	8,16%
74	Subventions (DGD, FEDER)	1 420	1 412	-0,56%
75	Autres produits de gestion courante	340	343	0,78%
77	Produits exceptionnels	865	972	12,36%
Total des recettes réelles d'exploitation		65 700	71 227	8,41%
042	Transfert entre sections	2 180	2 200	0,92%
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 180	2 200	0,92%
TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice		67 880	73 427	8,17%

On constate une hausse de + 8,17 % de la section de fonctionnement.

En dépenses, les mouvements réels augmentent de + 3,80 %, hausse principalement concentrée sur la rémunération du délégataire qui s'élève à 52,5 M€ pour 2024 (contre 51,2 M€ au BP 2023) et qui prend en compte l'évolution des indices d'indexation de la rémunération ainsi que plusieurs évolutions de services. Il s'agit notamment de la prolongation de la ligne 102 vers Lorry-Mardigny, du prolongement de la ligne N71 ainsi que de la desserte événementielle. La poursuite de la ligne R1 bis (navette fluviale) est prévue à hauteur de 651 k€.

Au budget supplémentaire 2023, des crédits ont été mobilisés dans le but de louer 10 bus articulés. En parallèle, si l'acquisition de 7 bus de 18m est en cours, le délai entre la commande et la réception est particulièrement élevé, nécessitant de poursuivre cette location en 2024 (300 k€).

La délégation de service public conclue avec les TMM arrivera prochainement à échéance, et il est ainsi nécessaire de prévoir son renouvellement. 400 k€ sont inscrits afin de permettre l'indemnisation des candidats qui ne seront pas retenus à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

Les charges financières sont impactées par la hausse des taux d'intérêts (+ 534 k€ soit + 19,1 %).

En matière de recettes, on observe une dynamique importante après plusieurs années impactées par la crise sanitaire (+ 8,41 % sur les recettes réelles). Le versement mobilité augmente de 4 M€ par rapport au BP 2023 et est estimé à 53 M€ pour 2024, soit un montant stable par rapport au réalisé 2023. Cela s'explique par la reprise de l'activité post Covid et par l'implantation d'entreprises importantes sur le territoire depuis 2022 (Amazon notamment).

Le produit issu de la billetterie est également estimé en augmentation par rapport à 2023 (15,5 M€ contre 14 M€ en 2023), en lien avec la hausse des tarifs votée en 2023 ainsi qu'à la hausse de la fréquentation du réseau.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 3,64 M€, en augmentation significative par rapport à 2023 (1,78 M€), permettant ainsi de financer l'augmentation des dépenses d'investissement tout en réduisant le montant de l'emprunt d'équilibre.

En matière d'investissement, la section s'équilibre à hauteur de 21,14 M€, soit une hausse de + 13,76 % par rapport au BP 2023.

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo
16	Emprunts et Dettes	7 965	6 660	-16,38%
20	Immobilisations incorporelles	4 115	1 920	-53,34%
21	Immobilisations corporelles	2 162	5 957	175,57%
23	Immobilisations en cours	2 000	3 750	87,50%
26	Participations	158	150	-5,56%
Total des dépenses réelles d'investissement		16 400	18 437	12,42%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	2 180	2 200	0,92%
041	Opérations patrimoniales		500	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 180	2 700	23,85%
TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice		18 580	21 137	13,76%

RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo
16	Emprunts et Dettes	8 300	7 000	-15,66%
Total des recettes réelles d'investissement		8 300	7 000	-15,66%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 780	3 637	104,34%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 500	10 000	17,65%
041	Opérations patrimoniales		500	
Total des recettes d'ordre d'investissement		10 280	14 137	37,52%
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		18 580	21 137	13,76%

Cette hausse est en lien avec le démarrage des projets phares du mandat en matière de transport et d'engagement en faveur de la transition écologique.

En effet, la création d'une troisième ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) mobilisera 2,52 M€. Ce montant comprend notamment les acquisitions foncières nécessaires ainsi que le coût des premiers travaux: Cette nouvelle ligne sera desservie par des véhicules fonctionnant à l'hydrogène. Au vu des délais importants de livraison, la commande de plusieurs bus de 24 mètres est budgétée (2,78 M€ d'avances sur commandes).

Le second projet phare prévu au PPI en matière de mobilité est le prolongement de la ligne de Mettis A vers l'hôpital Schuman. Dans ce cadre, 3,11 M€ sont inscrits pour les travaux et les acquisitions foncières.

En parallèle, la Métropole poursuit son programme de verdissement de sa flotte de véhicules ; ainsi 500 k€ sont prévus pour le versement d'avances pour l'acquisition de bus à hydrogène de 18 mètres.

En parallèle, l'acquisition d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) a été initiée en 2023 et se poursuivra en 2024 (945 k€).

Les autres dépenses seront consacrées à l'optimisation du réseau (940 k€), aux investissements pour la navette fluviale (151 k€) ainsi qu'aux remboursements du capital des emprunts (6,67 M€).

Ces investissements nécessitent l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 7 M€, dont le montant sera réajusté au budget supplémentaire en fonction de la reprise de l'excédent 2023.

B. LE BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Pour mémoire, le budget annexe Archéologie Préventive est assujéti à TVA pour les activités de fouilles, et non assujéti pour les activités de diagnostics et de valorisation patrimoniale (ces deux dernières constituant des missions de service public) financées par une subvention du budget principal.

Section de fonctionnement (en k€)

		DEPENSES			
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo	
011	Charges à caractère général	1 018	968	-4,84%	
012	Charges de personnel	998	1 000	0,25%	
65	Subventions	1	0	-92,55%	
66	Charges financières	80	80	0,00%	
67	Charges exceptionnelles	1	0	-100,00%	
Total des dépenses réelles		2 098	2 049	-2,34%	
023	Virement à la section d'investissement	205	186	-9,27%	
042	Transfert entre sections	70	60	-14,29%	
Total des dépenses d'ordre		275	246	-10,55%	
TOTAL dépenses de fonctionnement		2 373	2 295	-3,29%	

		RECETTES			
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo	
74	Subventions et participations	126	180	42,41%	
75	Autres produits de gestion courante	2 246	2 114	-5,86%	
Total des recettes réelles		2 373	2 295	-3,29%	
TOTAL recettes de fonctionnement		2 373	2 295	-3,29%	

Le budget 2023 s'équilibre à 2,54 M€, soit une légère diminution par rapport à 2023 (2,65 M€).

Les chantiers prévus en 2024 concernent des opérations de fouilles, notamment sur les casernes Lizé à Montigny-lès-Metz et Desvallières à Metz. Des diagnostics seront également réalisés à Marly (chemin de fer) à Metz (Sainte-Blandine) ainsi que sur le site de la future piscine métropolitaine à Woippy. En outre, l'année 2023 aura vu la réalisation de plusieurs opérations de diagnostics sur de futurs projets d'aménagement d'envergure, ce qui laisse présager de la réalisation à venir d'opérations de fouilles. Les autres dépenses concernent les charges bâtimementaires (407 k€), en légère hausse par rapport à 2023 en raison notamment du renouvellement du contrat d'électricité. La masse salariale s'élève à 1 M€.

Les recettes sont composées des facturations de fouilles aux aménageurs (828 k€) ainsi que des subventions de l'Etat pour les diagnostics archéologiques (180 k€). Le budget est équilibré par une subvention du budget principal, qui s'élève à 1,29 M€, soit une hausse de 420 k€ par rapport au BP 2023, qui s'explique par des recettes de fouilles attendues à un niveau inférieur à 2023

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES					
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo	
21	Immobilisations corporelles	35	8	-77,14%	
16	Emprunts et Dettes	240	238	-0,83%	
Total des dépenses réelles		275	246	-10,55%	
Total des dépenses d'ordre		0	0		
TOTAL dépenses d'investissement		275	246	-10,55%	

RECETTES					
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo	
Total des recettes réelles		0	0		
021	Virement de la section de fonctionnement	70	186	165,71%	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	205	60	-70,73%	
Total des recettes d'ordre		275	246	-10,55%	
TOTAL recettes d'investissement		275	246	-10,55%	

En investissement, les dépenses concernent le remboursement du capital de l'emprunt souscrit pour la construction du bâtiment (238 k€) ainsi que l'acquisition d'une armoire à solvant pour le service (8 k€).

C. LE BUDGET ANNEXE DECHETERIES

Ce budget concerne l'activité d'exploitation des huit déchèteries métropolitaines, dont la gestion est confiée à la régie Haganis. Pour 2024, il s'élève à 5,34 M€.

Section d'exploitation (en k€)

DEPENSES					
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo	
011	Charges à caractère général	5 229	5 305	1,45%	
012	Charges de personnel	14	14	0,00%	
65	Subventions	3	3	11,54%	
Total des dépenses réelles		5 246	5 322	1,45%	
042	Opérations d'ordre entre sections	20	10	-50,00%	
Total des dépenses d'ordre		20	10	-50,00%	
TOTAL dépenses d'exploitation		5 266	5 332	1,25%	

RECETTES					
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo	
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 964	5 035	1,43%	
75	Autres produits de gestion courante	302	297	-1,66%	
Total des recettes réelles		5 266	5 332	1,25%	
TOTAL recettes d'exploitation		5 266	5 332	1,25%	

Les dépenses concernent les prestations d'exploitation des déchèteries versées à Haganis. Par rapport à 2023, les dépenses sont impactées par la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, passant de 51 à 58 € HT la tonne sur les déchets ultimes.

Les recettes comprennent les participations de l'Eurométropole et des Communautés de Communes de Mad & Moselle et du Haut Chemin – Pays de Pange pour l'accès aux déchèteries métropolitaines, en hausse suite à l'augmentation de la population (+ 1,43 %), mais sans augmentation du tarif qui reste fixé à 1,72 € HT par mois et par habitant. D'autres recettes sont inscrites au titre du remboursement par Haganis d'un droit d'usage des installations et de la perception de financements de la part d'éco-organismes pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES					
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo	
21	Immobilisations corporelles	20	10	-50,00%	
Total des dépenses réelles		20	10	-50,00%	
TOTAL dépenses d'investissement		20	10	-50,00%	

RECETTES					
Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo	
Total des recettes réelles		0			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	20	10	-50,00%	
Total des recettes d'ordre		20	10	-50,00%	
TOTAL recettes d'investissement		20	10	-50,00%	

En investissement, la recette correspond aux amortissements des équipements.

D. LE BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

Le budget annexe Zones en régie concerne la gestion de toutes les zones d'activités non concédées, dont notamment Frescaty et la ZAC de Lauvallières.

Ce budget est soumis à la comptabilité dite de stocks, méthode qui s'applique dans le cadre de l'aménagement et de la vente de terrains sur une zone. Ainsi, la majorité des écritures est comptabilisée en section de fonctionnement, puis fait l'objet d'écritures en fin d'exercice les intégrant par opération d'ordre en section d'investissement.

Le développement du plateau de Frescaty se poursuivra en 2024 et mobilisera 5,2 M€ de crédits. Parmi ces dépenses figurent des études pour appuyer la collectivité dans la définition des enjeux de développement du site, notamment afin de refonder le plan guide ainsi que pour le lancement du dossier de création d'une ZAC sur l'ensemble des espaces résiduels du site. Des travaux de démolition sont également prévus, ainsi que des aménagements paysagers, de la vidéosurveillance ou encore la création d'un parcours pédagogique. En recettes, des cessions sont prévues à hauteur de 5,1 M€ soit 6 ventes au total. Les loyers générés sur ce site sont attendus à hauteur de 429 k€.

Concernant les autres zones, 325 k€ sont inscrits pour la zone de Lauvallières afin de procéder à une régularisation d'acquisition foncière ainsi que pour l'actualisation du dossier de ZAC.

En raison du montant important de cessions inscrit, l'avance du budget principal se limite à 70 k€.

Section de fonctionnement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo
011	Charges à caractère général	6 049	5 540	-8,41%
012	Charges de personnel	80	80	0,00%
65	Subventions	0	0	0,00%
Total des dépenses réelles		6 129	5 620	-8,30%
023	Virement à la section d'investissement	185	4 630	2406,46%
042	Transfert entre sections	29 465	27 000	-8,37%
Total des dépenses d'ordre		29 650	31 630	6,68%
TOTAL dépenses de fonctionnement		35 779	37 251	4,11%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 700	5 121	8,96%
74	Subv. D'exploit	0	0	
75	Autres produits de gestion courante	244	429	76,19%
Total des recettes réelles		4 944	5 551	12,27%
042	Transfert entre sections	30 835	31 700	2,81%
Total des recettes d'ordre		30 835	31 700	2,81%
TOTAL recettes de fonctionnement		35 779	37 251	4,11%

Section d'investissement (en k€)

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo
Total des dépenses réelles		0	0	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	30 835	31 700	2,81%
Total des dépenses d'ordre		30 835	31 700	2,81%
TOTAL dépenses d'investissement		30 835	31 700	2,81%

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	évo
16	Emprunts et Dettes	1 185	70	-94,13%
Total des recettes réelles		1 185	70	-94,13%
021	Virement de la section de fonctionnement	185	4 630	2406,46%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	29 465	27 000	-8,37%
Total des recettes d'ordre		29 650	31 630	6,68%
TOTAL recettes d'investissement		30 835	31 700	2,81%

Résumé de l'acte

057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-1-BF

Numéro de l'acte : 2024-02-DC3-1-1
Date de décision : lundi 5 février 2024
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2024 - Budget principal
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/02/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-1-BF
Document principal : 71_AN-4102 BP 24 flux scellé Budget principal.xml

Pièces jointes :

71_AN-MOTION BP 2024.pdf
71_AN-RAPPORT BP 2024.pdf
71_AN-SIGNATURES BP 2024.pdf

Historique :

07/02/24 15:41	En cours de création	
07/02/24 15:43	En préparation	Catherine DELLES
07/02/24 15:50	Reçu	Catherine DELLES
07/02/24 15:52	En cours de transmission	
07/02/24 15:52	Transmis en Préfecture	
07/02/24 15:59	Accusé de réception reçu	

Résumé de l'acte

057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-2-BF

Numéro de l'acte : 2024-02-DC3-1-2
Date de décision : lundi 5 février 2024
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2024 - Déchèteries
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/02/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-2-BF
Document principal : 71_AN-4114 BP 24 flux scellé Decheteries.xml

Pièces jointes :

71_AN-MOTION BP 2024.pdf
71_AN-RAPPORT BP 2024.pdf
71_AN-SIGNATURES BP 2024.pdf

Historique :

07/02/24 15:44	En cours de création	
07/02/24 15:45	En préparation	Catherine DELLES
07/02/24 15:50	Reçu	Catherine DELLES
07/02/24 15:52	En cours de transmission	
07/02/24 15:52	Transmis en Préfecture	
07/02/24 15:57	Accusé de réception reçu	

Résumé de l'acte

057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-3-BF

Numéro de l'acte : 2024-02-DC3-1-3
Date de décision : lundi 5 février 2024
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2024 - Archéologie
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/02/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-3-BF
Document principal : 71_AN-4115 BP 24 flux scellé Archeo.xml

Pièces jointes :

71_AN-MOTION BP 2024.pdf
71_AN-RAPPORT BP 2024.pdf
71_AN-SIGNATURES BP 2024.pdf

Historique :

07/02/24 15:45	En cours de création	
07/02/24 15:46	En préparation	Catherine DELLES
07/02/24 15:50	Reçu	Catherine DELLES
07/02/24 15:52	En cours de transmission	
07/02/24 15:52	Transmis en Préfecture	
07/02/24 15:57	Accusé de réception reçu	

Résumé de l'acte

057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-4-BF

Numéro de l'acte : 2024-02-DC3-1-4
Date de décision : lundi 5 février 2024
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2024 - Transports
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/02/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-4-BF
Document principal : 71_AN-4117 BP 24 flux scellé Transports.xml

Pièces jointes :

71_AN-MOTION BP 2024.pdf
71_AN-RAPPORT BP 2024.pdf
71_AN-SIGNATURES BP 2024.pdf

Historique :

07/02/24 15:46	En cours de création	
07/02/24 15:47	En préparation	Catherine DELLES
07/02/24 15:49	Reçu	Catherine DELLES
07/02/24 15:52	En cours de transmission	
07/02/24 15:53	Transmis en Préfecture	
07/02/24 15:57	Accusé de réception reçu	

Résumé de l'acte

057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-5-BF

Numéro de l'acte : 2024-02-DC3-1-5
Date de décision : lundi 5 février 2024
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget Primitif 2024 - Zones en Régie
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/02/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240205-2024-02-DC3-1-5-BF
Document principal : 71_AN-4118 BP 24 flux scellé Zones en regie.xml

Pièces jointes :

71_AN-MOTION BP 2024.pdf
71_AN-RAPPORT BP 2024.pdf
71_AN-SIGNATURES BP 2024.pdf

Historique :

07/02/24 15:47	En cours de création	
07/02/24 15:48	En préparation	Catherine DELLES
07/02/24 15:49	Reçu	Catherine DELLES
07/02/24 15:50	En cours de transmission	
07/02/24 15:51	Transmis en Préfecture	
07/02/24 15:54	Accusé de réception reçu	